



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.5
27 septembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 5e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 23 septembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. PENNANEACH (Togo)
(Vice-Président)
puis : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
(Président)
puis : M. ROGERS (Belize)
(Vice-Président)

Allocution de M. Bailey Olter, Président des Etats fédérés de Micronésie

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Di Tella (Argentine)

Allocution de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège

Déclarations de :

M. Velayati (République islamique d'Iran)

M. Evans (Australie)

M. Solana Morales (Mexique)

M. Kalpage (Sri Lanka)

M. Van Dunem (Angola)

La séance est ouverte à 15 h 15.

ALLOCUTION DE M. BAILEY OLTER, PRESIDENT DES ETATS FEDERES DE MICRONESIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président des Etats fédérés de Micronésie.

M. Bailey Olter, Président des Etats fédérés de Micronésie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président des Etats fédérés de Micronésie, S. E. M. Bailey Olter, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le Président OLTER (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée générale aussi bien en ma qualité de Président du Forum du Pacifique Sud que de Président de mon pays, les Etats fédérés de Micronésie, qui ont été admis il y a à peine quelques jours au sein de l'Organisation. Etant donné le rôle clef que joue en cette époque historique l'ONU dans les affaires internationales, le fait que l'Assemblée permette maintenant à l'un de ses membres tout nouvellement admis de prendre la parole témoigne fermement de la vitalité des principes de la Charte.

Premièrement, Monsieur le Président, au nom du Forum du Pacifique Sud et au nom de mon pays, je tiens à mentionner le vif espoir que suscite votre élection à la tête de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre expérience et l'estime dont vous jouissez font de vous le guide éclairé dont nous avons besoin pour traiter efficacement des nombreuses questions que l'Assemblée générale peut maintenant plus que jamais aborder de façon prometteuse. Nous vous adressons nos félicitations chaleureuses et nos meilleurs voeux.

Le Président Olter

Je tiens également à exprimer mes remerciements et ma gratitude au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar qui, chaque jour, oeuvre avec diligence pour enrichir la vie de chaque citoyen du monde. A l'issue de quelques-uns des plus grands défis de l'Histoire, l'ONU s'est révélée être une organisation plus forte et plus dynamique que jamais. Le dévouement inlassable et désintéressé du Secrétaire général à la défense des principes de la Charte ne sera jamais oublié.

Les Etats fédérés de Micronésie se sentent particulièrement honorés d'avoir été admis comme Membre à l'ouverture de la quarante-sixième session avec six autres nations et d'avoir pu partager avec elles la joie et la satisfaction de cette journée historique. Aussi, avec nos collègues du Pacifique membre du Forum, nous adressons nos chaleureuses félicitations à notre voisin, ancien compagnon de tutelle, la République des Iles Marshall. S'agissant de la République démocratique populaire de Corée et de la République de Corée, nous nous réjouissons qu'elles aient enfin pu franchir ensemble cette étape tant attendue. Quant aux Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, leur entrée ici met spectaculairement fin à une attente de plus de 40 ans pour le rétablissement de leur souveraineté. Nous espérons que l'adhésion simultanée d'un groupe aussi important en encouragera d'autres encore, dans notre région du Pacifique ou ailleurs, à devenir Membres pour rapprocher le moment où le but de l'universalité sera enfin atteint.

Les pays du Forum du Pacifique Sud éprouvent avec le reste du monde une profonde gratitude pour les nombreuses victoires historiques qu'ont remportées les forces de la liberté et de la démocratie au cours de l'année écoulée. Le monde aborde véritablement une époque de gouvernement fondé sur le respect de la dignité de l'homme. Nous ne devons plus penser que le "monde libre" ne représente que la moitié de l'humanité. La perspective de voir de notre vivant s'instaurer un nouvel ordre mondial qui semblait hors d'atteinte pendant la quasi-totalité de ce siècle doit nous insuffler la ferme volonté d'aider ceux qui ont besoin d'une attention particulière pendant la transition pour que l'élan acquis actuellement ne se perde pas. Aujourd'hui plus que jamais, notre organisation représente la bannière sous laquelle la victoire ultime de l'humanité sera gagnée.

Le Président Olter

Les Etats fédérés de Micronésie ont eu l'honneur d'accueillir la vingt-deuxième réunion annuelle du Forum du Pacifique Sud à Palikir, notre capitale, sur la belle île de Pohnpei, les 29 et 30 juin. Les chefs de gouvernement des 15 pays membres de notre région ont passé en revue les progrès accomplis et pris des décisions sur un certain nombre de questions jugées importantes pour la région, qui généralement portaient sur la politique, l'économie ou l'environnement. J'évoquerai brièvement certains des sujets qui ont été examinés.

Malheureusement, le Forum a noté qu'il ne pouvait pas laisser de côté les graves préoccupations que lui causent de longue date les essais nucléaires militaires entrepris dans la région. A notre avis, l'une des leçons à tirer du récent conflit du Moyen-Orient est que chacune des nations qui dirigent le monde doit donner fermement l'exemple afin que certains renoncent à la tentation de mettre au point des armes nucléaires pour appuyer leurs méprisables ambitions. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par la France, Membre éminent de cette instance, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de signer et ratifier la Convention sur le Programme régional du Pacifique Sud pour la sauvegarde de l'environnement.

Cependant, nous attendons toujours que cessent les essais nucléaires militaires dans notre région. En tant que Président du Forum, je ne saurais trop insister sur la détermination de tous les membres de persévérer dans leurs efforts, et, si possible, de les redoubler, pour toucher la conscience de ceux qui semblent prêts à infliger les éventuelles conséquences dévastatrices des essais nucléaires à la population d'îles très éloignées mais ne veulent pas mener de telles activités sur leur propre territoire.

Pour changer de note, le Forum s'est félicité de ce que les préoccupations dont il avait précédemment fait part aux Etats-Unis concernant la destruction des armes chimiques de l'atoll Johnston n'aient pas été ignorées. Bien que nous n'ayons pas pu empêcher qu'un stock européen d'armes de ce type soit transféré sur l'atoll Johnston pour y être ultérieurement détruit, nous restons opposés à cette activité dans notre région. Le Président Bush s'est personnellement engagé auprès de nos chefs de gouvernement, lors d'une réunion au sommet à Honolulu, à ce qu'on n'accroisse

Le Président Olter

pas les stocks de l'atoll Johnson, et il a accepté d'autoriser la surveillance de l'activité par une mission scientifique du Forum.

Nous remercions les Etats-Unis d'avoir tenu compte de nos préoccupations et nous espérons que la démonstration a été faite que notre région ne saurait être considérée par les grandes nations comme un espace vide où l'on peut se débarrasser de déchets toxiques et dangereux et de matières radioactives. A cet égard, le Forum espère que l'on renforcera les dispositions de la Convention de Londres sur l'immersion lors de la prochaine réunion consultative, en 1992.

Il a été reconnu que la menace la plus immédiate et la plus grave à l'environnement de la région était le changement climatique, lequel est provoqué ou accru par l'action de l'homme, notamment les émissions de gaz industriels qui entraînent l'effet de serre. Le Forum a souligné combien il était important que la communauté internationale mette au point et adopte une convention-cadre sur le changement climatique imposant aux pays industriels l'obligation de réduire immédiatement et dans des proportions importantes les émissions de gaz qui provoquent l'effet de serre, et invitant tous les pays à faire tout leur possible pour améliorer le rendement énergétique, entre autres, en mettant au point des énergies de substitution.

Le Président Oiter

Le Forum a noté en outre avec satisfaction que le Comité intergouvernemental de négociation sur une convention-cadre reconnaît la nécessité de traiter de la situation particulière de petites îles faiblement émergées vulnérables, qui seraient les premières à subir les conséquences défavorables, pouvant aller jusqu'à la disparition, d'une élévation du niveau de la mer provoquée par le réchauffement général de la planète.

Sur une autre question très importante concernant l'environnement, le Forum se félicite des progrès récents vers l'interdiction complète de la pratique destructrice de la pêche au filet maillant dérivant de grandes dimensions. Le Forum espère que la Convention pour l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grandes dimensions dans le Pacifique Sud sera efficace. Cette convention, entrée en vigueur le 17 mai 1991, appelle au respect scrupuleux des résolutions 44/225 et 45/197 de l'Assemblée générale. Nous espérons également que notre organisation maintiendra sa vigilance, laquelle a grandement contribué, jusqu'ici, au mouvement visant à l'élimination de ce type de pêche.

En matière économique, le Forum reconnaît la nécessité pour ses pays membres de participer plus activement aux réunions commerciales internationales. Pour ce qui est de la croissance actuelle et du renforcement des blocs d'échanges commerciaux régionaux, nous espérons que ces derniers évolueront en harmonie avec les procédures de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et ne les modifieront pas. Nous nous associons à d'autres membres de la communauté internationale pour souligner l'importance d'un système commercial multilatéral équitable, en particulier pour les perspectives de développement des pays les plus pauvres. Nous souhaitons une conclusion rapide et heureuse des négociations commerciales de l'Uruguay Round.

Le Forum appuie bien sûr résolument l'autodétermination de tous les peuples, y compris les peuples de la région du Pacifique. Nous nous attendons à ce que de grands progrès soient réalisés au cours de la Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme et nous invitons toutes les puissances coloniales restantes à mettre en place un mécanisme effectif dans le cadre duquel les droits de l'homme des peuples vivant dans le colonialisme, y compris le droit à l'autodétermination, seront protégés.

Le Président Olter

Le Forum a porté et continue de porter une attention toute particulière aux développements de la situation en Nouvelle-Calédonie, où un groupe de ministres des pays du Forum vient d'effectuer une visite d'observation sur la situation de la population autochtone kanake. Bien qu'une action plus concrète soit encouragée, le Forum reconnaît que les autorités françaises ont prévu des mesures positives pour promouvoir un développement politique, économique et social équitable dans le territoire. Nous espérons que ces mesures et d'autres créeront une atmosphère propice à l'évolution pacifique vers l'autodétermination.

Cela conclut ma déclaration en qualité de Président du Forum du Pacifique Sud. Les observations qui suivront seront faites au nom de mon pays, les Etats fédérés de Micronésie.

De nombreux peuples et pays du monde vivent mieux aujourd'hui et peuvent espérer un avenir meilleur grâce aux travaux de l'Organisation. Pourtant, j'ose dire que peu de peuples ont reçu pendant aussi longtemps des encouragements aussi réels que ceux qu'ont eu les citoyens des Etats fédérés de Micronésie, et cela pendant pratiquement toute la période où la Charte a été en vigueur. Permettez-moi donc, Monsieur le Président, en ce jour, d'exprimer une reconnaissance et des remerciements particuliers aux membres du Conseil de tutelle, à tous les membres présents et passés du Conseil de sécurité, au Secrétariat, aux gouvernements et à tous ceux qui, pendant toutes ces années, ont oeuvré si inlassablement à nos côtés à la réalisation de notre objectif de l'autodétermination. Permettez-moi à cet égard de remercier plus particulièrement les Etats-Unis, ancienne puissance administrante, pour leur engagement unique et leur générosité.

Dans les années à venir, chaque fois que le peuple des Etats fédérés de Micronésie réfléchira aux origines de notre pays, nous serons reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies qui fut à nos côtés dès nos premiers pas et nous a insufflé le grand principe de la Charte concernant le droit de tous les peuples à l'autodétermination. Maintenant, cependant, nous ne sommes plus simplement l'objet du soutien spirituel et matériel de l'Organisation. Nous avons souscrit de plein gré à la Charte et avons accepté toutes les obligations qui en découlaient. Il nous incombe maintenant de payer de retour, dans une certaine mesure tout au moins, l'Organisation pour ses

Le Président Olter

longues années de dévouement à notre cause de la seule manière qui nous soit possible - en nous efforçant de devenir un pays Membre conscient de ses devoirs et en nous acquittant fidèlement de nos obligations d'apporter des contributions positives. Nous nous y engageons.

Du fait que les principes qui ont réuni notre peuple autour de notre constitution sont si étroitement liés aux principes de la Charte, nous avons naturellement appuyé fermement les déclarations et les actions de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles qui visaient à renforcer les droits de l'homme et à éliminer les conflits armés. Même sur nos îles lointaines, nous avons applaudi à la chute du mur de Berlin. L'invasion du Koweït par l'Iraq nous a horrifiés. Aujourd'hui, nous nous joignons à ceux qui demandent au Gouvernement iraquien de respecter pleinement toutes les résolutions des Nations Unies. Avec tous les autres peuples, nous nous sentons très soulagés par la fin apparente de la guerre froide, mais alors même que nous applaudissons les spectaculaires événements d'autodétermination qui se déroulent en Europe orientale et en Union soviétique, nous sommes conscients de la difficulté des choix auxquels sont confrontés tant de peuples courageux, et nous compatissons à leurs épreuves. Nous prions pour que se termine rapidement la tragique guerre civile de Yougoslavie. Nous prions également pour la libération la plus rapide possible de tous les otages détenus au Moyen-Orient, et nous y sommes encouragés par les efforts inlassables de cette organisation et du Secrétaire général.

Le Président Olter

Parce que c'est la première fois que mon pays participe au débat général et parce que mon pays s'associe aux observations que je viens de faire au nom du Forum du Pacifique Sud, je me contenterai de développer une seule des questions que je viens d'évoquer, qui nous tient particulièrement à coeur. Il s'agit de la réaction concertée du monde face aux conséquences du changement climatique provoqué par les activités humaines.

Nous remercions les Membres de l'Organisation d'avoir eu la sagesse de convoquer les négociations historiques actuellement en cours et qui portent sur l'environnement et le développement et sur le changement climatique, et nous nous réjouissons d'avance de la signature l'année prochaine, au Brésil, d'instruments efficaces portant sur ces questions. Même avant de devenir Membre de l'Organisation, nous avons eu la possibilité de participer à ces travaux parce que l'Assemblée a reconnu que leurs résultats intéressaient toute l'humanité. A cet égard, nous nous félicitons de la décision de faire participer la délégation des îles Cook aux négociations sur le changement climatique global qui viennent de s'achever à Nairobi, décision dont la sagesse a été confirmée par les contributions précieuses que le représentant de ces îles a apportées à ces réunions.

A l'instar d'un certain nombre de pays du Pacifique et d'ailleurs, les Etats fédérés de Micronésie sont un Etat océanique composé de petites îles à l'intérieur d'un territoire souverain dont la superficie est presque équivalente à celle des Etats-Unis continentaux. Nos eaux océaniques sont vastes. Pourtant, nous ne nous percevons pas comme de petites îles séparées par de grands espaces vides. L'océan a été et restera toujours notre grand fournisseur. Sa richesse représente la principale ressource sur laquelle repose notre survie économique, et nous sommes conscients que nous devons vivre en harmonie constante avec lui. Jusqu'à une date récente, nous pensions être trop peu nombreux pour que nos actions aient un impact sur le grand océan, mais alors qu'il y a encore bien des choses que nous ne comprenons pas, nous en sommes venus à nous rendre compte que l'océan réagit de bien des façons aux activités de l'homme.

Deux de ces réactions sont provoquées par le réchauffement des océans dû au changement climatique et ont des effets sur l'habitabilité même de nos îles. Il s'agit de l'élévation du niveau de la mer et de l'altération de la

Le Président Oller

diversité biologique maritime. Ces deux phénomènes ont été constatés par les scientifiques qui ont participé au panel intergouvernemental sur le changement climatique et il faut s'en occuper efficacement si l'on veut que notre pays survive et se développe.

A mesure que les océans se réchaufferont et que les calottes polaires fondront par suite de concentrations anormales de gaz provoquant un effet de serre dans l'atmosphère, le niveau de la mer s'élèvera. Je n'exagère pas en disant que les îles et les régions côtières faiblement émergées de beaucoup de régions du monde où vivent actuellement des millions de personnes seront d'abord rendues inhabitables, puis finiront par disparaître complètement. Aucune assistance, aucun transfert de techniques ne pourra empêcher ce résultat, qui pourrait même se produire de notre vivant. Dans certains rapports, on a avancé que la migration serait une stratégie à retenir, mais l'expérience du monde jusqu'ici montre que la migration forcée des peuples a été toujours tragique. La seule solution est de réglementer les activités susceptibles de provoquer l'élévation du niveau de la mer.

Pour les peuples des îles, le fait reconnu que le réchauffement des océans aura un effet défavorable sur toute une gamme d'organismes marins, y compris les coraux, qui sont la base de notre industrie halieutique, et notre défense contre le déchaînement de l'océan. En outre, les stocks et les migrations des espèces commerciales sur lesquels repose la quasi-totalité de nos plans de développement, subiraient des changements que les scientifiques décrivent comme profonds mais qui ne peuvent être déterminés avec précision, dans l'état actuel des connaissances.

Il est clair que les petits Etats insulaires se trouvent au premier rang des pays du monde qui sont confrontés aux conséquences tragiques des changements climatiques produits par le réchauffement de la planète du à des activités humaines - conséquences qui découleraient des effets sur notre principale ressource : l'océan.

J'irai plus loin et j'évoquerai une des principales raisons pour lesquelles le réchauffement de l'océan ne doit pas inquiéter seulement les îles faiblement émergées mais aussi le monde entier. L'eau des océans et beaucoup de ses ressources vivantes, comme les coraux, contiennent d'immenses réserves de gaz carbonique et d'autres gaz contribuant à l'effet de serre.

Le Président Olter

Nous savons que sous l'effet du réchauffement, les océans libèrent ces gaz dans l'atmosphère, mais nous ne connaissons pas encore exactement ce processus avec une certitude scientifique. Comme le seul océan Pacifique représente presque un tiers de la totalité de la surface de la Terre, les risques qu'entraîneraient pareille libération par des activités humaines débridées sont trop effrayants pour être ignorés. L'existence de ce mécanisme et d'autres mécanismes océaniques connexes n'est pas une simple supposition. C'est une réalité scientifique. En conséquence, l'intérêt de l'humanité tout entière exige que l'on s'efforce de mieux comprendre ces processus et que l'on donne à ces activités un degré élevé de priorité lors de l'allocation des ressources prévues dans la convention-cadre.

En tant que pays insulaire océanique, nous croyons qu'il nous incombe d'appeler l'attention sur le rôle clef des océans dans notre environnement mondial. Avec d'autres pays insulaires, nous nous sommes chargés de le faire aux sessions du Comité intergouvernemental de négociation et, avec l'appui de cet organe, je suis persuadé que la convention-cadre sur le changement climatique tiendra dûment compte de cette considération cruciale.

Le Président Olter

Pour terminer, je désire souligner de nouveau la joie et le sentiment d'humilité que nous ressentons devant la possibilité d'intervenir à cette occasion. Nous n'avons pas sous-estimé la responsabilité qui nous est offerte d'être Membre de cette organisation mondiale. Malgré la petite taille de notre Etat, nous espérons sincèrement que la voix des Etats fédérés de Micronésie se gagnera le respect dans les années à venir pour s'être fait entendre de façon constructive en faveur du progrès de la Charte et des travaux de cette organisation, la plus grande entreprise de coopération dans l'histoire du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président des Etats fédérés de Micronésie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Bailey Olter, Président des Etats fédérés de Micronésie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. DI TELLA (Argentine) (interprétation de l'espagnol) :
Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette nouvelle session. Je suis certain que, comme votre prédécesseur, vous saurez diriger ses travaux avec beaucoup de succès.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation, qui élargissent et consolident sa dimension universelle : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall. Nous saluons aussi l'arrivée parmi nous de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, pays qui ont recouvré leur liberté après la longue nuit qui a suivi le tristement célèbre accord Molotov-von Ribbentrop. L'Argentine ne pouvait faire autrement que d'être parmi les premières nations à reconnaître l'indépendance de ces pays.

Nous voulons également adresser nos félicitations et nos remerciements au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la manière dont il s'est acquitté de son mandat très délicat. Nous sommes très fiers qu'il soit latino-américain. Il lui a incombé d'agir pendant la période

M. Di Tella (Argentine)

la plus active de l'Organisation et il l'a fait de main de maître. Ses observations et ses recommandations seront certainement très utiles à l'orientation future de l'Organisation.

La fin de la guerre froide a fait apparaître un cadre international complètement nouveau. Dans un monde où ne sont certainement pas disparus les conflits mais où s'effacent les pires menaces, les Nations Unies ont un rôle inestimable à jouer en tant que garants de ces réalités prometteuses. L'Argentine maintient son appui à cette organisation et réaffirme son soutien au système de sécurité collective consacré dans la Charte et, en particulier, au rôle central du Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix.

Mon pays édifie présentement une forte stabilité politique et économique, grâce à laquelle les Argentins peuvent maintenant faire des projets à long terme. Aujourd'hui, l'Argentine poursuit avec succès - beaucoup de succès - un processus amorcé en 1983 et solidement ancré depuis 1989. Nous vivons une période de transformations profondes, et ce n'est pas un hasard si cela se produit alors que le monde entier établit les fondements d'un nouvel ordre international.*

Les changements survenus en Argentine résultent de trois graves crises survenues au cours des 15 dernières années. En réalité, ce qu'un pays peut faire de mieux est d'éviter les crises. Dans l'impossibilité de ce faire, la meilleure option est d'en tirer les enseignements, et c'est ce qu'a fait mon pays.

Le retour à la démocratie a été accéléré par la crise des droits de l'homme et la crise des Malvinas. La transformation de la politique extérieure, quant à elle, résulte de notre prise de conscience de l'inefficacité de notre position isolationniste des dernières décennies, qui nous a conduits à des affrontements. Pour sa part, la crise du modèle économique étatiste de 1989, source d'énormes problèmes hyperinflationnistes, nous a amenés à prendre un virage radical dans notre approche économique, qui a débouché sur l'ouverture et la stabilité dont nous bénéficions aujourd'hui. La crise hyperinflationniste, la crise externe et la crise des droits de l'homme se sont superposées pour engendrer un renouvellement intégral du

* M. Pennaneach (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Di Tella (Argentine)

profil économique et politique - je dirais de la culture économique et politique - du pays, aux plans interne et externe.

L'Argentine aborde une nouvelle ère d'un pas déterminé. Ce processus coïncide avec les tendances profondes qui se font jour sur la planète dans son ensemble au sein de nombreux Membres des Nations Unies. Dans notre cas, la clef de cette évolution réside dans le fait que l'enracinement de la liberté et de la démocratie est étroitement associé à la réforme et à l'ouverture économiques. Nous pouvons affirmer avec beaucoup de satisfaction que la légitimité de cette réforme a été confirmée par le résultat des élections tenues récemment dans mon pays, alors que les principales forces politiques de toute allégeance ont appuyé les éléments fondamentaux de la politique de stabilité économique.

Depuis 1989, la politique extérieure argentine se caractérise par une volonté d'intégration dans le nouvel ordre international, par la défense de nos intérêts et par la réaffirmation internationale des valeurs de la démocratie. En outre, notre statut de pays latino-américain nous permet d'aspirer à la consolidation d'une grande patrie qui embrasse toute la région. On retrouve dans le coeur de tout Latino-américain une nostalgie de cette grande patrie. Cette volonté d'intégration s'est vue confirmer par diverses mesures concrètes. En témoignent notre appui actif au Conseil de sécurité dans la crise du Golfe, y compris l'envoi de forces militaires, notre envoi actuel d'observateurs dans le cadre de différentes opérations de maintien de la paix et notre clair appui aux processus de changements en Europe de l'Est.

Une preuve supplémentaire de notre volonté de coopération et de notre attachement à la paix et à la sécurité internationales est nos excellentes relations actuelles et mutuellement avantageuses avec le Royaume-Uni. Cela s'est matérialisé sous l'égide d'une formule convenue avec le Gouvernement britannique, qui protège les droits inaliénables de souveraineté argentins sur les îles Malvinas, Georgie du Sud et Sandwich du Sud.

M. Di Tella (Argentine)

A ce sujet, je tiens à répéter que le Gouvernement argentin pense que le nouveau climat qui existe entre les deux pays devra également faciliter - le moment venu - la reprise des négociations sur la souveraineté, qui a été demandée à diverses reprises par l'Assemblée générale.

Le processus encourageant d'intégration entre l'Argentine et le Brésil est d'une grande importance, compte tenu des efforts intensifs consentis et des transformations qu'ont connues nos pays et la région. Les deux pays, ainsi que le Paraguay et l'Uruguay, ont signé en mars dernier à Asunción un traité portant création d'un marché commun du Sud - MERCOSUR - qui devra être mis en place avant le 31 décembre 1994. Nous sommes certains que le Traité d'Asunción sera pour notre région ce que le Traité de Rome a été pour la communauté. Ce que nous affirmons est à la mesure de ce qui est en jeu pour nous.

On peut se faire une idée de la dimension de cet espace économique régional si l'on considère que la population des pays en question s'élève à 200 millions d'habitants et que le produit national brut est de plus de 400 milliards de dollars, soit entre 40 et 50 % du produit de la population d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous estimons en outre que l'"Initiative pour les Amériques" formulée par le Président des Etats-Unis, représente une proposition positive. Cette initiative nous encourage à oeuvrer d'un commun accord et solidairement sur des bases équitables et en nous fondant sur des réalités concrètes telles que le commerce, la dette et les investissements. L'accord-cadre signé récemment à Washington entre les Etats-Unis et le nouveau MERCOSUR est de bon augure pour l'avenir d'une coopération féconde dans nos relations sous-régionales avec ce pays.

Grâce aux importants accords signés récemment avec le Chili, on pourra bientôt dire qu'il ne reste plus de sujets de dissension en ce qui concerne la démarcation de la longue frontière entre l'Argentine et ce pays frère, et que la possibilité existe maintenant de mettre en place un programme intensif de coopération économique vital pour les deux pays.

Avec le Brésil, nous avons également réalisé des progrès importants dans d'autres domaines sensibles. En août dernier, nos présidents ont signé un accord portant sur l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire. En outre, les deux pays d'une part et l'Agence

M. Di Tella (Argentine)

internationale de l'énergie atomique de l'autre, sont en train de négocier un accord sur des garanties, qui permettra à celle-ci de surveiller les installations nucléaires argentines et brésiliennes, en vue de vérifier que nos programmes nucléaires sont menés à des fins exclusivement pacifiques.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à réaffirmer que le programme spatial argentin est exclusivement un programme de paix et de franche coopération, soumis au contrôle des mécanismes internationaux existants. C'est pourquoi nous avons décidé d'adhérer au régime de contrôle des techniques spatiales.

En outre, avec le Brésil et le Chili, nous avons pris la décision historique de nous engager à ne pas fabriquer d'armes chimiques ni biologiques. Ainsi, nos pays élimineront définitivement de façon concrète la possibilité de voir le cône sud affecté par les conséquences de l'utilisation irrationnelle des progrès de la science. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli l'adhésion de la république soeur de l'Uruguay à cette initiative. Dans ce contexte, je souhaite réaffirmer le ferme attachement de mon pays à l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région latino-américaine.

Je réaffirme expressément notre attachement au respect des droits de l'homme et au pluralisme politique à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. La nouvelle ère qui s'est ouverte avec la fin de la guerre froide se caractérise précisément par le triomphe de ces idéaux politiques et la reconnaissance que l'économie de marché est l'instrument économique le plus efficace. La consolidation de cette nouvelle conjoncture positive exige que l'on résiste fermement à toute concession en matière de principes. Le Gouvernement argentin refuse de se faire complice d'une justification, sous quelque excuse que ce soit, des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les droits économiques et sociaux ne sont pas moins importants que les droits civils et politiques, mais la réalisation des premiers ne doit pas devenir un prétexte pour refuser l'exercice des seconds. L'imposition de conditions au respect des droits de l'homme, ou toute tentative de le faire, est le recours utilisé par les régimes non démocratiques.

Le Gouvernement argentin insiste également sur le droit de la communauté internationale de dénoncer les responsables de violations graves et

M. Di Tella (Argentine)

systematiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est pourquoi mon gouvernement participe activement aux travaux de la Commission des droits de l'homme et a ratifié le Pacte interaméricain des droits de l'homme. Lors de la dernière assemblée de l'Organisation des Etats américains (OEA), tenue à Santiago du Chili, nous avons signé une déclaration d'accord multilatéral pour la défense de la démocratie. Dans les efforts déployés en vue de renforcer la région latino-américaine, une seule absence importante est à noter. Mon gouvernement souhaite vivement que Cuba, en paix, puisse réintégrer très rapidement et complètement la communauté latino-américaine, et qu'elle s'attache à respecter les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'économie de marché qui est déjà adoptée par ses anciens compagnons de l'ex-bloc soviétique.

Notre récent retrait du Mouvement des pays non alignés reflète notre position selon laquelle la fin de la guerre froide et la création d'un nouvel ordre international ont vidé de son contenu le concept même de non-alignement. Par ailleurs, nous avons été déçus par le refus du Mouvement de s'engager sans équivoque à défendre les principes que je viens d'énoncer, en marge de l'opinion et du comportement de nombreux pays Membres.

Nous sommes fermement décidés à défendre l'environnement et à lutter contre le trafic des stupéfiants. Ce sont des domaines où, en vertu de principes supérieurs liés aux intérêts de l'humanité, la communauté internationale a le droit d'exercer un contrôle efficace, et nous avons accueilli avec grande satisfaction la convocation par les Nations Unies de la Conférence sur l'environnement et le développement, l'année prochaine, dans la République soeur du Brésil.

D'autre part, la politique étrangère de l'Argentine est une politique qui est au service du peuple argentin, et elle s'inspire d'une éthique démocratique. Pendant des décennies, la République argentine a connu un appauvrissement constant et croissant dont les victimes principales ont été son propre peuple. Les politiques étrangères d'affrontement ont été dispendieuses et ces coûts ont dû être supportés par les plus pauvres et les plus nécessiteux. Mon gouvernement a choisi d'éliminer les affrontements stériles de sa politique étrangère, car il estime qu'ils vont à l'encontre de ses propres intérêts et du nouvel ordre international. C'est en réalité un

M. Di Tollo (Argentine)

cas où la morale rejoint le pragmatisme et où la défense des intérêts matériels légitimes revient à défendre les principes.

Par ailleurs, nous réclamons énergiquement que l'on mette fin aux pratiques protectionnistes qui faussent les marchés internationaux des produits agricoles au moyen de subventions à la production et à l'exportation. Ces politiques n'ont pas de base économique rationnelle, ni pour les pays qui l'appliquent ni pour nous. D'une part, elles empêchent les producteurs efficients de trouver des débouchés pour leurs exportations agricoles, et de l'autre, elles pénalisent les contribuables et les consommateurs ainsi que les secteurs urbains de ces pays mêmes. En outre, ces politiques nuisent gravement à l'environnement, en raison des méthodes de production intensives et de l'usage démesuré de produits chimiques; insoutenables écologiquement, elles provoquent un déséquilibre dans l'environnement bien plus important que celui de la destruction si grave des forêts tropicales. Il existe d'autre part un déséquilibre très net dans les pratiques commerciales qui tolèrent les subventions aux exportations agricoles en même temps qu'elles interdisent les subventions aux exportations industrielles. Seuls les pays très riches peuvent mener des politiques aussi erronées, mais même ceux-ci compromettent leur productivité mondiale et mettent en danger leur compétitivité future.

Nous sommes pleinement convaincus que l'élimination de toutes les subventions serait bénéfique pour tous les pays. Nous continuerons de lutter dans le cadre du GATT et avec les autres membres du Groupe de Cairns pour atteindre cet objectif. Nous espérons que les Etats-Unis nous soutiendront fermement et que la communauté internationale comprendra la nécessité d'une réforme. L'avenir dépend moins de la coopération économique internationale que de notre aptitude à trouver une solution multilatérale à ces problèmes et à préserver l'esprit positif des Accords de Bretton Woods.

En vue d'établir des liens économiques solides avec les pays de l'Europe occidentale, l'Argentine a signé des accords de promotion et de garantie réciproque des investissements, et elle est prête à négocier des accords portant sur l'élimination de la double imposition, ce qui devrait faciliter le flux normal de capitaux dans les deux sens. Et en même temps, nous procédons à la renégociation de notre dette dans le cadre du Club de Paris.

M. Di Tella (Argentine)

Nous aspirons à établir des liens plus souples avec la Communauté économique européenne. Nous sommes sûrs que l'accord-cadre signé avec celle-ci il y a un peu plus d'un an et l'accord sur l'ouverture d'un bureau à Buenos Aires signé en avril 1991 renforceront efficacement les relations et faciliteront les échanges.

Je voudrais faire quelques observations sur la position de mon pays en ce qui concerne trois questions particulières touchant la situation actuelle dans le monde et qui intéressent tout particulièrement mon gouvernement.

Parmi les nombreux changements positifs qui se sont produits dans le monde, nous sommes encouragés par le programme de réformes politiques, sociales et économiques du Gouvernement sud-africain, destiné à éliminer totalement et définitivement le régime injuste d'apartheid et à ouvrir la voie à l'édification d'une nouvelle Afrique du Sud. C'est pourquoi nous sommes disposés à rétablir des relations diplomatiques avec ce pays. Cette mesure indique que nous sommes en faveur des pressions internationales tendant à assurer la création d'une société démocratique et juste en Afrique du Sud, fondée sur le principe d'"un homme, une voix" et sur l'élimination totale de toute discrimination raciale.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les innombrables efforts qui sont faits pour trouver une solution pacifique aux nombreux conflits régionaux et les progrès réalisés dans ce sens, la communauté internationale n'a pas encore su trouver une solution juste, pacifique et définitive à la question de Palestine. Nous appuyons l'appel des Etats-Unis en faveur de la convocation d'une conférence de paix dans la région afin de trouver une solution satisfaisante et définitive aux diverses questions en jeu, y compris la restitution des territoires occupés et la reconnaissance du droit de disposer de frontières sûres et internationalement reconnues. Dans ce contexte, le Gouvernement argentin estime, comme il l'a déjà dit l'année dernière devant l'Assemblée, que le moment est venu de renoncer aux termes offensants qui sont utilisés pour faire une analogie entre le sionisme et le racisme. Ce faisant, on créerait un climat favorable aux initiatives diplomatiques en cours.

En ce qui concerne notre région d'Amérique latine, je voudrais exprimer l'appui de la République argentine aux efforts qui sont faits pour trouver une

M. Di Tella (Argentine)

solution définitive au conflit qui touche El Salvador. Je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour le rôle qu'ils jouent à cet égard. Je voudrais, en outre, mentionner la position constructive du Gouvernement salvadorien dans la recherche d'un consensus en faveur de la paix, de la justice et du renforcement de la démocratie dans ce pays frère. Nous nous félicitons de la visite que le Président Cristiani a rendue ce mois-ci à mon pays.

Je voudrais ajouter que tous les espoirs que place l'homme dans les années qui restent d'ici la fin du siècle convergent pour confier un rôle de premier plan aux Nations Unies. A cet égard, l'année 1991 a été une année révélatrice et décisive, qui a permis de surmonter bien des scepticismes. Le Conseil de sécurité, en particulier, a fait preuve d'efficacité grâce à la coopération née de la fin de la guerre froide. C'est de nous que dépend la poursuite de ces tendances positives. Les Nations Unies constituent sans doute une instance adéquate et indispensable pour examiner les problèmes, trouver des solutions et assurer leur mise en oeuvre. Par conséquent, nous devons prendre l'engagement de respecter scrupuleusement notre Charte et de défendre de façon unie et enthousiaste son esprit.*

* Le Président reprend la présidence.

ALLOCUTION DE Mme GRO HARLEM BRUNDTLAND, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE NORVEGE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Norvège.

Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escortée à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume de Norvège et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Mme BRUNDTLAND (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est assurément un grand plaisir pour moi, en cette période riche en réalisations et en promesses pour les Nations Unies, de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions. Je suis très heureuse aussi de voir les nouveaux Etats Membres siéger ici et de pouvoir, en particulier, souhaiter la bienvenue aux Etats baltes, proches voisins de la Norvège qui ont retrouvé la place qui leur revient de droit parmi les pays libres et indépendants.

Devant nous s'ouvrent un nouvel horizon et une carte politique en évolution. La convergence des intérêts des grandes puissances et de ceux du Nord et du Sud ont notablement accru notre aptitude à faire face à une vaste gamme de préoccupations communes.

Paix, démocratie, environnement et développement sont les questions clefs figurant à notre ordre du jour commun pour le XXI^e siècle. Il ne s'agit pas de questions séparées. Elles sont étroitement liées. En travaillant les uns avec les autres, et non pas les uns contre les autres, nous pouvons envisager un monde mieux géré, un monde mieux gouverné, un monde où tous adhèrent aux principes fondamentaux de la démocratie, à l'économie de marché à forte dimension sociale et à visage humain, un monde ouvert à l'idée que le développement économique et social doit être durable.

Les changements profonds qui se sont produits en Union soviétique figurent parmi les quatre ou cinq événements les plus décisifs de notre siècle. Bientôt, rien qu'en Europe, nous espérons voir 700 millions de gens jouir de la démocratie et des conditions d'une économie de marché commune. Les traités sur la limitation des armements qui ont été signés doivent être ratifiés sans tarder pour asseoir les acquis de la politique Est-Ouest et pour accélérer l'intégration de l'Est dans l'économie mondiale.

Mme Brundtland (Norvège)

Nous sommes fermement convaincus que la stabilité et la croissance économique de l'Union soviétique sont cruciales pour le peuple soviétique, pour l'Europe et pour le monde. Afin d'appuyer la transition en cours ainsi que l'intégration de l'Union soviétique dans l'économie mondiale, il faut de toute urgence établir des liens économiques et démocratiques vitaux entre l'Union, les républiques et le monde démocratique. Nous ne pouvons pas attendre les bras croisés que la situation devienne plus ordonnée. Le plus grand risque que nous puissions prendre c'est de ne pas prendre de risque du tout.

L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter à l'évolution de la situation mondiale. Pour nous autres, qui avons toujours eu pour politique et pour principe d'appuyer l'Organisation, le premier devoir est d'insister sur la nécessité de poursuivre la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut une organisation plus dynamique, plus concentrée et plus solide financièrement, qui fixe les priorités sur la base des besoins présents et futurs. Cette Assemblée générale ne saurait travailler comme dans le passé.

Maintenant qu'elle a résisté à de rudes épreuves, l'ONU peut aller de l'avant avec assurance. Imaginons ce qu'il en aurait été de nous réunir ici, à New York en septembre 1991, si les forces d'occupation iraqiennes étaient toujours au Koweït. Quelle crédibilité auraient les discussions sur la pacification, le maintien de la paix et la prévention des conflits si nous n'avions pas su contrer une agression aussi flagrante? Mais les Nations Unies ont relevé le défi et nous ont rapprochés du système international de paix et de sécurité collective envisagé dans la Charte des Nations Unies. Tout agresseur potentiel devra réfléchir à deux fois avant d'agir et tous les pays peuvent se sentir plus en sécurité maintenant que les principales puissances travaillent ensemble - et non pas les unes contre les autres - au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité reste le principal garant de notre sécurité collective. Pour relever les défis présents et futurs, il importe que le Conseil de sécurité puisse peser de tout son poids.

De même, les hautes fonctions de Secrétaire général comportent des responsabilités clairement définies. Son rôle en matière de diplomatie préventive doit encore être renforcé. Nous devons le doter et doter

Mme Brundtland (Norvège)

l'Organisation des Nations Unies des moyens et de l'influence nécessaires. Rien de moins ne saurait servir nos intérêts.

Une partie essentielle du problème de sécurité est le culte des armements que nous avons laissé se répandre. Comment pouvons-nous tolérer l'accumulation clandestine d'armes dans certains pays? Les gouvernements comme le secteur privé sont responsables de cette situation. Les gouvernements n'ont pas su mettre en place les règles internationales nécessaires, et le secteur privé a exploité cette lacune à son profit.

Nous ne devons jamais plus permettre à des dictateurs de s'armer pour commettre des agressions. Les régimes irresponsables doivent se voir refuser l'accès aux armes de destruction massive. Il faut parvenir à une interdiction universelle des armes chimiques et à une limitation du commerce des armements. Nous sommes pour l'enregistrement de toutes les ventes d'armes. Il faut que l'Organisation des Nations Unies donne la plus haute priorité à cette question. Si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont également les principaux fabricants et exportateurs d'armes, pouvaient coopérer aussi dans ce domaine important, nous aurions une chance d'améliorer la situation.

Dans trop de pays nous voyons les budgets militaires prendre des proportions incroyables. La communauté internationale ne manquera pas de se pencher sur ces priorités nationales. Comment trouver une justification au fait que 10, 15 % et même plus du budget de certains Etats sont alloués aux dépenses militaires, tandis que des sommes inférieures sont consacrées à l'enseignement et à la santé, même si l'avenir de ces pays dépend non pas des armements mais de l'éducation d'une population en bonne santé.

Il faut aborder les questions relatives à la paix avec précaution. Une véritable prévention des conflits exige que l'on s'attaque résolument à toutes les causes sous-jacentes au conflit et à la détresse humaine.

Nous devons avant tout être inébranlables dans notre volonté d'éliminer la pauvreté. Voyez l'Afrique subsaharienne, où la vaste majorité de la population est privée de tout espoir d'un avenir décent. Voyez l'écart effroyable qui existe entre les plus riches et les plus pauvres. Il est consternant que des centaines de millions de gens vivent avec moins d'un dollar par jour. Comment pouvons-nous nous accommoder d'une situation où 40 000 enfants meurent chaque jour de malnutrition et de maladie?

Mme Brundtland (Norvège)

Nous devons sortir de ce cercle vicieux. La pauvreté est à la fois la cause et l'effet de la dégradation écologique dévastatrice que l'on note dans bien des pays en développement et qui menace l'existence même des générations futures. Nous devons sortir de l'impasse de la pauvreté qui provoque des migrations à grande échelle et l'augmentation constante du nombre des réfugiés.

Si nous ne réglons pas maintenant la question de la pauvreté, nos problèmes se multiplieront. Il est probable que l'explosion démographique doublera ou triplera la population mondiale actuelle, et que 90 % de cette augmentation se produira dans les pays en développement.

L'allègement de la dette est indispensable. Comment les pays en développement peuvent-ils investir comme il convient pour offrir les soins de santé, l'éducation et les services essentiels à ces populations croissantes alors qu'aujourd'hui ils ploient sous le poids de la dette et que les flux financiers vont des pays pauvres vers les pays riches?

Mme Brundtland (Norvège)

Provoquer la croissance économique dans les pays en développement est essentiel, et la notion de croissance doit être adaptée aux exigences d'un développement durable. Les peuples doivent avoir une chance réelle d'acquérir les moyens qui leur permettront de faire leurs propres choix et de prendre en charge leur propre avenir. Nous devons créer une économie mondiale à laquelle tous les pays puissent participer sur un pied d'égalité.

Pour sortir de la crise, il nous faut améliorer l'accès des pays en développement au marché mondial. La Banque mondiale nous offre une illustration frappante de cette nécessité : les pays en développement tireraient un bénéfice de quelque 55 milliards de dollars s'il leur était accordé un accès illimité aux marchés des pays industrialisés, soit l'équivalent de l'aide qu'ils reçoivent actuellement.

Les négociations d'Uruguay sont d'une importance vitale et doivent être couronnées de succès. Le commerce mondial doit être gouverné par des règles communes. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) doit être le bastion de toute discipline commerciale. Il est important de renforcer les mécanismes existants, notamment pour les parties les plus faibles.

En outre, il nous faut coordonner les politiques macroéconomiques et le rôle consultatif de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

S'il est évident que les politiques économiques sont importantes, les faits appuient l'affirmation selon laquelle le développement social est tributaire de la démocratie et du pluralisme. Toutes seules, même les meilleures politiques économiques ne suffiront pas, à moins que l'on ne libère le potentiel humain d'une population saine et instruite et à moins que le peuple ne puisse participer sans crainte à la vie politique.

L'aide restera importante, en particulier pour l'Afrique. Bien des pays donateurs sont en mesure d'augmenter le montant de leur aide et d'en améliorer la qualité. Je suis bien placée pour le dire, puisque la Norvège maintient une assistance au développement qui dépasse 1 % de son PNB, la plus importante dans le monde. Cependant, l'aide à elle seule ne peut résoudre le problème de la pauvreté. L'aide doit être conçue de manière à encourager l'édification de saines économies nationales et à appliquer des politiques de réforme sociale.

Mme Brundtland (Norvège)

Dans moins de neuf mois, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'ouvrira au Brésil. Nos ambitions pour cette conférence doivent être à la hauteur de la nature et de l'ampleur du problème auquel nous sommes confrontés. Les données scientifiques montrent combien ces problèmes sont graves. Nous surchargeons la capacité de la planète à absorber les effets des activités humaines dans des mesures jusqu'ici inconnues dans l'histoire de l'humanité. Bien que nous ayons encore le temps d'apporter les changements nécessaires, ce temps cependant se fait court.

Pour que la Conférence de Rio soit véritablement couronnée de succès, il est essentiel que les gouvernements y participent au niveau le plus élevé, déjà au stade des préparatifs, et qu'ils n'attendent pas l'ouverture de la Conférence elle-même.

Le grand nombre d'organisations non gouvernementales et de conférences indépendantes qui préparent actuellement leur contribution à la Conférence de Rio représentent un défi positif pour les gouvernements. Des tribunes publiques se tiennent dans toutes les régions du monde. Toutes ces activités montrent qu'un développement durable repose sur un processus de participation auquel nous devrions tous contribuer.

Les pays industrialisés restent les plus grands pollueurs. Mais il est nécessaire d'instaurer un climat de coopération entre le Nord et le Sud si nous voulons conclure les accords internationaux dont nous avons besoin. Et à moins que nous ne puissions fournir des fonds supplémentaires et une coopération technique aux pays en développement, pour leur permettre d'aborder leurs problèmes écologiques et de développement existants, leurs chances seront moindres de voir leurs intérêts bien servis par des accords internationaux. Supplémentarité, équité et efficacité sont les seuls choix qui puissent réussir.

Efficacité signifie qu'il nous faut rechercher aux problèmes d'environnement des solutions dont les résultats justifient le coût. Faute de quoi le processus tout entier risque la stagnation. Notre objectif doit être d'obtenir un bénéfice écologique maximum à un coût minimum. Nous serons tous bénéficiaires si nous réduisons les émissions là où leur réduction coûte le moins cher. Ce doit être l'objectif primordial d'une nouvelle génération d'accords sur l'environnement.

Mme Brundtland (Norvège)

Dans les négociations en cours sur une convention relative au climat, la Norvège a proposé un moyen au meilleur coût d'appliquer les mesures visant à limiter les émissions mondiales de gaz de serre. Ces objectifs peuvent être atteints par des Etats agissant individuellement ou en coopération avec d'autres Etats. L'on encouragerait ainsi les investissements de préférence dans les pays où des réductions peuvent être atteintes à un moindre coût plutôt que dans d'autres pays où le coût est élevé. Ceci pourrait ouvrir de nouvelles ressources financières et encourager le secteur privé à participer.

Par la création d'un bureau d'échange d'informations, nous pourrions faire connaître des projets concrets pouvant attirer des partenaires potentiels au Nord comme au Sud, des projets viables économiquement et qui conduiraient à réduire les émissions globales dans les pays intéressés. Ainsi, je le pense, nous pourrions véritablement assurer le bien commun tout en poursuivant l'intérêt commun.

Le palmarès des Nations Unies en tant que protecteur et gardien universel des droits de l'homme est largement reconnu. Cependant, il est hautement paradoxal que les droits de l'homme soient violés systématiquement et de façon persistante encore aujourd'hui. Nous devons nous opposer et faire obstruction inlassablement à de telles violations. Nous devons admettre avoir été trop sélectifs par le passé en identifiant des problèmes concrets. Nous devons défendre les droits de l'homme où qu'ils soient violés et chaque fois qu'ils le sont. Nous devons user de tous les moyens pour les mettre en oeuvre et les renforcer là où ils sont imparfaitement appliqués.

A la lumière de l'expérience acquise lors de la crise du Golfe et des perspectives horrifiantes de violence à grande échelle, de dislocation sociale et de guerre civile dans diverses régions du monde, nous ne pouvons pas simplement étouffer le nouveau débat sur le rapport entre le concept de souveraineté nationale et l'autorité de la communauté internationale.

Nous avons atteint un stade dans l'évolution morale et politique de notre civilisation où la force puissante d'une large opinion publique soulèvera la question d'une intervention internationale dans des circonstances exceptionnelles impliquant de graves atrocités. Des violations massives et délibérées des droits de l'homme viendront à la connaissance de la communauté internationale à notre époque de communication instantanée par la télévision universelle.

Mme Brundtland (Norvège)

Nous ne prétendons pas qu'il existe des solutions faciles. Mais il convient de souligner que les gouvernements doivent répondre de la manière dont ils traitent leurs propres populations. Les Nations Unies doivent se pencher sérieusement sur ces problèmes.

Un nombre tragiquement élevé de catastrophes naturelles et de désastres provoqués par l'homme ont fait peser un fardeau additionnel énorme sur bien des pays en développement. Cette année, nous avons été témoins de la tragédie des Kurdes, de la nouvelle famine en Afrique et d'une nouvelle inondation catastrophique au Bangladesh.

La communauté internationale a trop souvent été trop lente à réagir face à de telles catastrophes, comme si elles étaient entièrement inattendues. Nous n'avons vu que trop d'exemples d'efforts de secours internationaux qui démarrent lentement lorsqu'une crise se produit.

Mme Brundtland (Norvège)

Trop souvent, nous constatons l'absence d'attributions institutionnelles claires et le manque de coordination qui s'ensuit. Il faut créer un mécanisme permanent, reposant sur le principe d'une alerte rapide. Il faut que les Nations Unies soient dotées de ressources leur permettant de faire face plus rapidement et plus efficacement à de telles crises. La responsabilité devrait être donnée à quelqu'un qui relèverait directement du Secrétaire général et qui aurait l'autorité suffisante pour garantir une action effective au nom de la famille des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre respect et notre reconnaissance à notre Secrétaire général, qui, avec beaucoup de distinction, a dirigé pendant 10 ans nos travaux et a piloté l'Organisation à travers certaines des années les plus difficiles mais aussi les plus prometteuses de son histoire. Son intégrité morale impeccable, sa sincérité et son courage, ainsi que son jugement politique remarquable, ont permis à maintes reprises aux Nations Unies de se montrer à la hauteur de l'occasion. Le monde a une grande dette envers Javier Pérez de Cuéllar, homme dévoué et compétent, pour les bons services qu'il nous a rendus, à nous Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier ministre du Royaume de Norvège pour la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre du Royaume de Norvège, est escortée de la tribune.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (parle en persan; texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer d'emblée mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. En effet, j'espère très sincèrement que, sous votre direction, la session actuelle, qui se réunit au moment crucial où s'établit une situation internationale nouvelle, prendra des mesures positives afin de renforcer la paix, la sécurité et la coopération internationales. Je saisis également cette occasion pour présenter mes félicitations à la République des îles Marshall, aux Etats fédérés de Micronésie, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie, à la République de Lituanie, à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée à l'occasion de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

leur admission récente au sein des Nations Unies. A présent que les deux Corées font partie des Nations Unies, j'espère que les aspirations d'unité qu'entretient depuis longtemps le peuple coréen pourront bientôt se concrétiser.

Au cours des quelques dernières années, le monde a sans nul doute connu des événements sans précédent, dont le plus marquant est probablement l'effondrement brutal du communisme après 70 ans de ce qui passait pour un règne incontesté. Je crois le moment venu de féliciter le peuple et les dirigeants de l'Union soviétique d'un tel triomphe historique et de dire combien je suis satisfait de voir se réaliser les aspirations du peuple de l'Union soviétique.

La République islamique d'Iran, qui a de longues frontières communes avec un certain nombre de républiques soviétiques, suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution des événements dans ce pays. En outre, au vu de ses relations amicales avec le gouvernement central et des nombreux intérêts communs qu'elle possède avec ses républiques asiatiques, la République islamique d'Iran s'est engagée à promouvoir et à étendre une coopération bilatérale avec l'Union soviétique et ses républiques.

Aujourd'hui, les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour international concernent la structure future des relations internationales et le concept d'un nouvel ordre international. Après la guerre froide, le monde a besoin d'un nouvel ordre. Cela est indiscutable pour la simple raison que l'ancien ordre régissant les relations internationales était injuste et essentiellement instable. C'est pourquoi, maintenant que le monde bipolaire que nous connaissions s'est pratiquement écroulé et a disparu avec lui, entraînant dans sa chute les rivalités et les soupçons qui grevaient les principes de la Charte, il semble qu'une occasion unique se présente d'instaurer un nouvel ordre international, à savoir un nouvel ordre fondé sur la Charte des Nations Unies et sur les principes de justice, de paix, de sécurité, d'égalité, de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que sur les valeurs culturelles et morales de toutes les nations. Dans les circonstances actuelles, il faut procéder à des échanges de vues quant à la définition et la formulation d'un ordre mondial dans des enceintes internationales telles que celle de l'Assemblée générale

M. Velayati (République islamique d'Iran)

des Nations Unies, composée de presque tous les membres de la communauté internationale.

Il ne fait aucun doute que l'universalité, l'acceptabilité et le succès du nouvel ordre ne peuvent être garantis que grâce à la participation active et sérieuse de tous les membres de la communauté internationale, notamment des pays du tiers monde qui, jusqu'ici, n'ont guère eu leur mot à dire en ce qui concerne l'élaboration de l'ordre international. Des valeurs divines devront inspirer le processus de formulation et d'application de l'ordre futur. Un tel impératif garantira un ordre sain et nous permettra d'éviter les aberrations et les échecs du passé.

Partant des principes que je viens de mentionner, je tiens à esquisser les éléments principaux qui devraient constituer l'ordre international futur.

Premièrement, les Nations Unies devraient jouer un rôle primordial pour diriger et coordonner le nouvel ordre mondial. Pour cela, c'est à l'Organisation qu'il incombe de se fonder sur les opinions de ses membres et d'agir conformément à celles-ci, ainsi que de s'écarter de l'influence traditionnelle des puissants, caractéristique malencontreuse propre à l'ancien ordre injuste. Pour que les Nations Unies puissent jouer un tel rôle, il faudrait les renforcer dans plusieurs domaines. Le problème de la revitalisation des Nations Unies, dont dépendent la validité de l'Organisation et son nouveau rôle dans le cadre de l'ordre futur, doit être sérieusement examiné par tous les Membres. Une réévaluation de la structure, des procédures et méthodes de travail du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétariat en tant que ses trois organes principaux, sont des éléments importants dans ce processus. Il ne faudrait pas oublier pour autant que le problème de la revitalisation est de nature fonctionnelle et que, cela étant, il ne devrait pas déboucher sur des controverses mettant en jeu des intérêts nationaux.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Deuxièmement, le respect universel des droits de l'homme, en tant qu'objectif important de l'humanité, doit occuper une place distincte dans l'ordre mondial futur. La noblesse et la sublimité de la personne humaine ne permettent pas le monopole d'un système particulier de pensée ou la manipulation visant des objectifs futurs. Pour assurer le respect universel des droits de l'homme, il faut mettre en place des mécanismes et des arrangements qui élargissent et enrichissent les bases philosophiques et conceptuelles des droits de l'homme par le biais d'un examen honnête et approfondi des religions, des traditions et des cultures des différentes sociétés. Cela implique également la nécessité de mettre l'accent avec pondération sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que sur les droits civils et politiques. En outre, l'emphase mise à bon escient sur les aspects humanitaires dans l'ordre futur rend impérative, entre autres, l'adoption de mesures pratiques de nature à promouvoir et accélérer l'efficacité de l'assistance humanitaire dans les situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles et lors de crises sociales ou politiques. L'insuffisance de l'assistance internationale pour répondre aux besoins les plus élémentaires créés par l'arrivée massive de réfugiés irakiens dans la République islamique d'Iran à la suite de la crise du golfe Persique a clairement montré l'absence regrettable de mécanismes bien conçus pour fournir une réponse internationale prompte et adéquate.

Troisièmement, s'il faut en croire l'histoire, la stabilité et la préservation non violente de tout système reposent sur la justice économique. C'est pourquoi, pour que le nouvel ordre mondial réussisse, il est indispensable qu'il soit conçu de façon telle qu'il permette, entre autres choses, aux pays en développement - si les mécanismes structurels et les garanties nécessaires leur sont fournis et si le milieu s'y prête - d'utiliser leurs ressources actuelles et potentielles, tant intellectuelles que matérielles, pour sortir de leur situation actuelle peu enviable et désespérée de sous-développement et de stagnation et devenir des sociétés productrices et créatrices, qui respectent les valeurs et la dignité de l'homme. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, la situation économique dans le monde en général et, en particulier, la détérioration constante des économies de la plupart des pays en développement, le Secrétaire général

M. Velayati (République islamique d'Iran)

illustre amplement la triste situation économique qui existe dans la plus grande partie du monde. Bien que la responsabilité de la solution des problèmes économiques au niveau national incombe au premier chef aux pays concernés, aucun effort national, aussi vigoureux soit-il, ne peut être viablement soutenu s'il n'est envisagé dans le cadre d'une responsabilité commune de la communauté internationale et, plus important encore, s'il n'est appuyé par des arrangements appropriés, un milieu favorable et une assistance internationale efficace.

Quatrièmement, la préservation de l'environnement en tant que patrimoine commun de l'humanité, et aussi en tant qu'avoir pour les générations futures, a heureusement fait l'objet d'une attention accrue de la communauté mondiale. Cette tendance positive mérite d'être accentuée dans le nouvel ordre. Puisque les conséquences négatives de la pollution de l'environnement ne peuvent être contenues à l'intérieur des frontières nationales, une approche appropriée exige donc une responsabilité commune, une coopération et une action coordonnée au niveau international. Une telle responsabilité commune exige l'adoption de mesures pratiques pour faciliter le transfert d'une technologie sans danger pour l'environnement, ainsi que l'accroissement de l'assistance technique pour combattre la pollution écologique dans les pays en développement.

Cinquièmement, à la suite de l'effondrement du monde bipolaire, le désarmement et, en particulier, l'élimination des armes de destruction massive méritent une priorité spéciale, car aujourd'hui, des concepts tels que la dissuasion nucléaire, les attaques préventives et les doctrines militaires offensives ne sont plus de mise tout comme, par voie de conséquence, les armes correspondantes.

Les progrès réalisés dans les travaux menés par la Conférence du désarmement en vue de la conclusion d'une convention globale sur l'interdiction de la fabrication, de la mise au point, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques sont incontestablement louables. Nous espérons sincèrement que cette convention sera bientôt conclue et éliminera une fois pour toutes la menace de ces armes de destruction massive, qui ont causé tant de dégâts pendant la dernière décennie. Cela, cependant, ne devrait en aucun cas entraîner une discrimination à l'égard des pays en

M. Velayati (République islamique d'Iran)

développement, en particulier dans la mesure où le développement de leurs industries chimiques à des fins pacifiques est concerné. Dans l'ordre mondial futur, le contrôle régional des armements peut contribuer au renforcement du processus de désarmement général lorsqu'il se situe dans le contexte d'un programme de contrôle global des armements. En outre, l'acceptation et le succès de tout programme de contrôle régional des armements reposent sur la sécurité des pays de chaque région face aux menaces internes et externes, ainsi que sur une approche non discriminatoire vis-à-vis des armes et des pays auxquels le programme s'appliquera.

Sixièmement, à la suite de la disparition du climat de conflit dans l'ancien monde bipolaire, des conditions favorables se sont fait jour en faveur de la solution des différends régionaux, dus en grande partie à la rivalité entre les superpuissances. Le règlement d'un certain nombre de ces crises au cours des deux dernières années signale une tendance encourageante et, à cet égard, les efforts précieux du Secrétaire général des Nations Unies sont en effet louables. Les Nations Unies, grâce au rôle primordial de guide qui leur reviendra dans l'ordre mondial futur, devraient s'efforcer de résoudre les crises régionales restantes par le biais d'une nouvelle approche axée sur la promotion des valeurs communes et des intérêts communs aux pays de chaque région, ainsi que sur la coopération régionale. Cette approche, qui favorisera l'établissement de plans de sécurité et de coopération dans différentes régions, contribuera également à l'instauration de la confiance, ce qui supprimera ainsi certaines des causes de conflagrations régionales futures.

Dans ce contexte, je voudrais examiner brièvement les trois crises régionales majeures qui ont retenu l'attention internationale au cours des dernières décennies.

L'agression iraquienne contre le Koweït et ses conséquences, qui, l'année dernière, ont préoccupé la communauté internationale et, en particulier, les Nations Unies, ont mis en évidence la nécessité de résoudre les problèmes fondamentaux à long terme de la région stratégique du golfe Persique. L'expérience amère de la guerre du Golfe, qui a fait apparaître les sources de stabilité et de tension dans notre région, a montré que la sécurité dans la région du golfe Persique n'est réalisable que grâce au renforcement des

M. Velayati (République islamique d'Iran)

relations et de la coopération entre les pays de la région. A notre avis, les arrangements de sécurité et de coopération dans le golfe Persique devraient reposer sur deux principes fondamentaux.

Premièrement, le succès de tout arrangement en matière de sécurité et de coopération régionales dépend essentiellement des valeurs et des intérêts communs des pays de la région concernés. Des liens profonds fondés sur la religion, la culture, l'histoire et le commerce, ainsi que des intérêts économiques, politiques et internationaux communs aux pays du golfe Persique, peuvent faciliter naturellement la réalisation de cet objectif.

Le second principe fondamental est que tout régime de sécurité dans la région doit être basé sur la coopération et l'instauration de la confiance plutôt que sur la compétition et la formation de blocs, car, dans un cadre compétitif, les relations entre Etats ont tendance à se fonder sur la méfiance, la course aux armements et les tensions, qui, comme l'histoire récente l'a prouvé, ne peuvent, de par leur nature, instaurer la stabilité à long terme dans la région.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

C'est pourquoi, conscients de ce que la confiance mutuelle favorise la coopération et que cette dernière à son tour accroît la confiance et, en fait, la sécurité, les arrangements pratiques suivants devraient contribuer à l'élaboration d'un plan de coopération et de sécurité régionales dans la région du golfe Persique. En tant que première mesure nécessaire propre à assurer la confiance, les Etats du golfe Persique participant à ces arrangements devront observer les principes suivants dans leurs relations bilatérales et régionales : le respect réciproque de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; l'inviolabilité de leurs frontières internationales; le non-recours à la force dans le règlement de leurs différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres ainsi que le dialogue et la compréhension mutuelle.

Deuxièmement, la coopération des pays de la région sur les plans social, humanitaire, culturel, économique, industriel, scientifique et technique ainsi que dans les domaines politique et international et pour ce qui est de la coordination en matière de préservation de l'environnement et dans le secteur de l'énergie, encouragera incontestablement la confiance mutuelle, essentielle au succès et à la durabilité de tout régime de sécurité.

Troisièmement, tout mécanisme régional devrait être mis au point par les pays de la région sans aucune présence étrangère. Le développement économique de la République islamique d'Iran et des Etats du littoral sud du golfe Persique dépend de la stabilité de cette voie d'eau stratégique. Ces pays considèrent en outre que la libre circulation du pétrole et la stabilité des marchés pétroliers sont d'une importance vitale pour leurs intérêts nationaux. Il ne faut cependant pas oublier que la stabilité, la tranquillité et une atmosphère de confiance mutuelle ne pourront être instaurées dans la région que lorsque celle-ci sera débarrassée de la présence et de l'ingérence de forces étrangères. A cet égard, nous réitérons notre objection à la présence de forces étrangères dans la région.

De sérieux efforts ont déjà été entrepris en faveur de la mise en place d'un plan de sécurité et de coopération régionales dans le cadre dont je viens de parler, et la République islamique d'Iran a fait de son mieux pour assurer le succès de ce processus. Avec l'aide de nos partenaires régionaux du golfe Persique, nous avons accompli des progrès importants vers la réalisation de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

cet objectif commun. Nous sommes sûrs que les pays de la région sont parfaitement capables d'assurer la sécurité de cette voie navigable vitale par une coopération réciproque. Les efforts entrepris récemment par le Secrétaire général en vue de l'application des paragraphes 6, 7 et 8 de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité constituent un pas nécessaire, constructif et louable dans la bonne direction, qui ne manquera pas de faciliter l'établissement d'un système de coopération et de sécurité régionales viable.

Une autre crise, qui figure depuis 13 ans à l'ordre du jour de la communauté internationale, est la question de l'Afghanistan, qui affecte directement la sécurité nationale de la République islamique d'Iran et du Pakistan, deux pays voisins qui, outre les liens religieux, culturels et historiques qui les unissent, ont assumé la part la plus lourde du fardeau en accueillant plus de 5 millions de réfugiés afghans. La République islamique d'Iran, conformément à sa politique de principe à l'égard du problème afghan, n'a cessé d'accorder son appui à la création d'un gouvernement islamique, indépendant et non aligné en Afghanistan, qui entretienne des relations amicales avec ses voisins. La mise en place d'un tel gouvernement dépend de l'unité de tous les éléments de la population musulmane afghane et ne peut être assurée qu'au moyen d'élections libres. Les efforts conjoints entrepris récemment par la République islamique d'Iran, le Pakistan et les moudjahidin afghans se trouvant dans les deux pays pour essayer de trouver une solution au problème afghan et qui ont abouti aux deux réunions conjointes qui se sont tenues ces deux derniers mois à Islamabad et à Téhéran représentent un pas important dans la bonne direction. Les Nations Unies, et le Secrétaire général en particulier, s'inspirant d'autres expériences récentes du même genre, peuvent jouer un rôle important dans la formulation et la réalisation d'une solution juste et globale conforme aux vœux du peuple afghan, exprimés lors d'élections libres. La République islamique d'Iran, qui s'est félicitée de la déclaration en cinq points du Secrétaire général en date du 21 mai 1991 comme étant une étape constructive assortie d'éléments positifs, est d'avis que la déclaration devrait être davantage élaborée et clarifiée.

La crise régionale la plus longue de l'histoire des Nations Unies est aussi celle qui, pour les musulmans, leur tient le plus à coeur. La question palestinienne persiste, telle une maladie chronique du fait de la nature même

M. Velayati (République islamique d'Iran)

du système international. Alors que, au niveau international, on espère de plus en plus pouvoir régler les conflits régionaux d'une manière qui réponde aux vœux et aux aspirations des peuples, il n'existe malheureusement aucune lueur d'espoir de règlement honorable et juste du problème palestinien et de rétablissement des droits de ce peuple déraciné. Ce que l'on appelle aujourd'hui le plan de paix pour le Moyen-Orient, loin de rechercher une juste solution au problème, tend à renforcer la position israélienne et à provoquer le désordre et la dissension dans les rangs de l'autre partie et de la désorganiser complètement; en l'occurrence, il n'est tenu aucun compte du peuple palestinien, de ses immenses souffrances et de ses droits usurpés. Comment une conférence internationale - même si elle avait lieu comme prévu - pourrait-elle rétablir le droit à l'autodétermination du peuple palestinien dans ces circonstances, alors qu'Israël s'accroche de plus en plus à ses positions, que la population palestinienne des régions occupées est victime de répression et de représailles sans cesse accrues, que l'émigration juive et la politique de création de colonies de peuplement se poursuivent avec autant de vigueur dans les régions occupées et que les sionistes continuent d'occuper les terres islamiques et de commettre de nouveaux actes d'agression, en particulier contre le Liban? Par conséquent, face à ces dures réalités, le peuple palestinien est bien avisé de placer tous ses espoirs dans sa glorieuse Intifada.

La façon dont le système international actuel aborde la question de Palestine - système de "deux poids deux mesures" - et la persistance d'Israël à poursuivre ses politiques d'occupation et de répression impitoyable contre les Palestiniens ne laissent aucun doute quant à la façon dont il convient de rechercher un règlement du problème palestinien dans le cadre de l'ordre mondial futur, règlement qui ne pourra être obtenu que par le renforcement de l'héroïque Intifada, une action unifiée de la part de la communauté internationale visant à mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et la création d'un Etat palestinien indépendant dans toute la terre de Palestine.

Le mouvement actuel vers l'établissement d'un nouvel ordre des relations internationales fait suite à l'effondrement d'un ordre injuste dont les principales caractéristiques étaient la concurrence entre les deux superpuissances pour la domination des autres pays. L'échec total de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

l'expérience fondée sur la rivalité et la domination rend d'autant plus nécessaire et impérieuse leur exclusion de l'ordre futur. S'il arrivait que la nécessité d'un nouvel ordre soit manipulée pour consolider la position d'une seule puissance en tant que pôle dominant, il est à prévoir que cela n'aurait pas pour effet d'instaurer une atmosphère de confiance, sans parler de coopération internationale efficace.

Nous, Membres des Nations Unies, nous trouvons une fois de plus à la croisée des chemins. Les choix que nous ferons aujourd'hui se révéleront cruciaux lorsqu'il s'agira de façonner l'ordre mondial futur. La question qui se pose, si l'on veut relever les nombreux défis du monde nouveau est de savoir quelle voie choisir : celle de la domination et de la discrimination dont on peut dire d'avance qu'elle est vouée à l'échec, ou celle de la justice, de la paix et de la coopération?

M. EVANS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre longue expérience des Nations Unies et l'autorité qui en découle en tant que Président nous seront profitables à tous. L'Australie entretient des liens étroits d'amitié avec l'Arabie saoudite et est honorée de vous apporter sa contribution en tant que l'un des vice-présidents de cette session.

L'Australie se félicite également de l'admission au sein de cette instance de nos voisins insulaires du Pacifique, des Etats fédérés de Micronésie et de la République des Iles Marshall. De même, en tant que pays de la région Asie-Pacifique, nous nous félicitons de l'admission tant attendue de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Ayant été parmi les premiers pays à établir des relations diplomatiques avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, l'Australie accueille aujourd'hui chaleureusement ces pays en tant que Membres des Nations Unies.

Vous présidez l'Assemblée générale au moment où les Nations Unies sont enfin homogènes et ont l'élan nécessaire pour atteindre les objectifs que s'étaient fixés leurs fondateurs. Les Nations Unies sont quelquefois apparues comme une entité autonome, bonne ou mauvaise, progressiste ou rétrograde, vibrante ou moribonde, selon l'optique dans laquelle on se place. En réalité, elles ne font que refléter les souhaits de leurs Membres et les relations qu'ils entretiennent. Leurs succès dépendent de l'aptitude de leurs Membres au compromis plutôt qu'à l'affrontement, à la générosité plutôt qu'à la cupidité, à l'humanitarisme plutôt qu'à l'hostilité, et à un certain idéalisme.

Depuis 1989, le système des Nations Unies a connu un changement de climat spectaculaire qui s'est essentiellement reflété, mais pas exclusivement, dans les questions de sécurité après la fin de la guerre froide. Tant la quarante-quatrième session que la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale ont généralement été considérées comme étant parmi les plus harmonieuses et les plus coopératives, si l'on en juge par les progrès notables qui ont été enregistrés dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme, et même la réforme et la rationalisation du système administratif des Nations Unies. La pratique ancienne consistant à voter par

M. Evans (Australie)

bloc, à laquelle nous n'étions que trop habitués, a été utilisée de façon moins cohésive et le consensus a été davantage recherché.

Si cette évolution du climat tient en partie aux incidences de la guerre froide, elle semble toutefois le devoir plus à une prise de conscience naissante du fait que de nombreux problèmes ne peuvent être résolus que grâce à une coopération multilatérale, et dans certains cas, à l'échelle mondiale. Aux sujets traditionnels et connus dans ce domaine comme ceux concernant les réfugiés, la famine, la dette et la limitation des armes nucléaires viennent s'ajouter aujourd'hui des questions telles que les problèmes de l'environnement, le SIDA et les stupéfiants. Dans un monde de plus en plus complexe, les Nations Unies sont elles aussi devenues un lieu de plus en plus complexe.

Ainsi seront les questions que la présente session devra, sous votre direction, aborder. Telles sont aussi les questions auxquelles sera confronté le nouveau secrétaire général dont la nomination sera l'une des décisions les plus importantes qui devront être prises au cours de cette session. Cela ne signifie pas que le Secrétaire général est plus important que l'Organisation, mais c'est la reconnaissance de la tâche cruciale dont devra s'acquitter le nouveau secrétaire général à mesure que les Nations Unies approchent de leur cinquantième anniversaire.

Beaucoup a déjà été dit sur les qualités que devra avoir le nouveau secrétaire général pour s'attaquer aux tâches que les Nations Unies peuvent et doivent désormais remplir. Parmi les qualités requises, celui-ci devra être avant tout intègre, jouir d'une indépendance d'esprit et vouloir servir les Nations Unies dans l'intérêt de l'Organisation tout entière. Le Secrétaire général doit être un négociateur habile et patient, sachant par intuition à quel moment intervenir et ayant la patience et l'endurance pour mener des négociations vers une issue fructueuse. Lui ou elle doit fournir le leadership intellectuel pour l'élaboration de solutions novatrices à la multitude de problèmes nouveaux et anciens qui exigent d'être réglés par le biais des Nations Unies. Bien sûr, le Secrétaire général ne peut accomplir seul cette tâche. C'est pourquoi, de même que dans d'autres responsabilités, lui ou elle doit avoir une capacité de gestion pour exploiter pleinement toutes les ressources et la compétence de ceux qui travaillent au

M. Evans (Australie)

Secrétariat. Enfin, à une époque de communication de masse et avec l'extension de la démocratie, elle ou lui doit être à même de communiquer les principes et les objectifs de l'Organisation à un public plus large qui lui offrira le soutien nécessaire.

L'ordre du jour qui attend le Secrétaire général peut se résumer par cinq quatre rubriques principales : questions politiques et de sécurité; questions liées au développement; questions humanitaires et réforme des Nations Unies. C'est un ensemble impressionnant qui m'inspire quelques réflexions mais certes pas de solutions. Au préalable, je voudrais exprimer l'admiration de l'Australie devant la détermination et la sagesse dont a fait preuve le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar au cours de la décennie écoulée. Il a rendu un service estimable au monde en s'engageant personnellement à l'égard de plusieurs questions internationales dont Chypre, l'Afghanistan, le Moyen-Orient et l'Iraq-Iran, et par sa gestion générale des Nations Unies en période de crise, notamment lors de la récente guerre du Golfe. Grâce à lui, les Nations Unies sont passées de l'affrontement à la coopération entre grandes puissances. En outre, au cours de la dernière décennie, la situation financière des Nations Unies s'est améliorée et l'on a constaté une volonté accrue d'opérer une nécessaire réforme administrative. Il peut espérer achever ses deux mandats avec le sentiment d'avoir accompli une tâche considérable.

Je suis certain que lorsqu'il sera temps d'écrire l'histoire des 50 premières années des Nations Unies, la précieuse contribution de M. Pérez de Cuéllar au règlement de conflits régionaux sera mis en exergue. Le Cambodge et la Namibie ne sont que deux exemples où l'Australie a joué un rôle particulier. Le nouveau secrétaire général devra maintenir cet élan et développer la coopération qui s'est instaurée entre les grandes puissances.

Les représentants des Nations Unies ont joué un rôle éminent au Cambodge, et l'Australie considère avec beaucoup de satisfaction les résultats des réunions du Conseil national suprême cambodgien et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en Thaïlande, au mois d'août, et ici, à New York, ces derniers jours. Les cinq membres permanents, les pays régionaux, y compris les coprésidents de la Conférence de Paris, l'Indonésie, sous la direction très compétente de son Ministre des affaires étrangères, M. Ali Alatas,

M. Evans (Australie)

L'Australie et les parties cambodgiennes elles-mêmes se sont efforcés de parvenir au règlement pacifique du différend cambodgien. Tout indique aujourd'hui qu'il n'y a plus d'obstacle à la signature d'un règlement global le mois prochain à Paris. Mais il est évident qu'une fois que cet accord aura été réalisé, la paix devra être consolidée, et ce ne sera pas tâche aisée.

Les Nations Unies devront prendre l'une des décisions les plus délicates et les plus coûteuses au moment où le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale débattront de la création d'une autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge. Leur mission sera très lourde, mais elle permet de voir le long chemin que, en tant que Membres des Nations Unies, nous avons parcouru ces deux dernières années en vue de la réalisation prochaine de cette entreprise. Je réaffirme ici la détermination de l'Australie d'apporter une contribution substantielle à cette autorité et de continuer à jouer son rôle en facilitant l'instauration d'une paix durable au Cambodge.

Au Moyen-Orient, il existe aujourd'hui de plus grandes chances que ces dernières années que les questions arabo-israéliennes enregistrent des progrès significatifs à mesure que l'on s'achemine vers la conférence prévue en octobre prochain. Le rôle que joueront les Nations Unies dans la recherche permanente d'une solution de la question de Palestine et du différend arabo-israélien sera, bien entendu, une question auxquelles les parties elles-mêmes devront répondre. Il est cependant clair que les Nations Unies et le nouveau secrétaire général en particulier ont les moyens de jouer un rôle constructif et précieux.

Nous espérons également que les efforts que ne cesse de déployer le Secrétaire général pour parvenir à un règlement de la question de Chypre porteront leurs fruits, d'autant plus que le Secrétaire général s'est personnellement investi dans cette tâche, et nous prions instamment les parties de procéder à la conférence envisagée.

En dépit de ces zones de tension, et alors que certaines des questions depuis longtemps à l'ordre du jour ont avancé, la communauté internationale est confrontée à de nouveaux problèmes. Les violences dont Sri Lanka et la Yougoslavie sont le théâtre sont un brusque rappel des difficultés immenses qui peuvent résulter de tensions sociales et ethniques. Nous sommes tous très conscients de la façon dont une montée de nationalisme à l'intérieur des

M. Evans (Australie)

frontières de nombreux pays à travers le monde a entraîné de nouvelles tensions et des dilemmes dans la conduite des relations internationales.

La situation en Yougoslavie constitue la préoccupation la plus immédiate de la communauté internationale. L'Australie, notamment parce que plus de 250 000 de ses habitants ont des liens étroits, familiaux et culturels avec la Yougoslavie, a exprimé sa grave préoccupation face à la dégradation de l'ordre constitutionnel, les pertes en vies humaines et la menace imminente d'une guerre générale dans ce pays.

Le conflit en Yougoslavie a atteint le stade où la communauté internationale doit renforcer les efforts de la Communauté européenne pour régler la crise. L'Australie a donc demandé au Conseil de sécurité de se saisir de la question et d'user de son influence pour mettre fin aux combats. Des questions importantes doivent être réglées qui concernent l'avenir des républiques yougoslaves, et en particulier l'attitude des minorités à l'intérieur de ces républiques. Ce sont des questions qui doivent être abordées avec sérieux et réglées par la voie de la négociation une fois que les combats auront cessé, mais le recours à la force pour les régler ne saurait être justifié. Il ne fait malheureusement aucun doute que les conflits à l'intérieur de la Yougoslavie ont créé une situation qui risque de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité dans la région et sur laquelle les Membres des Nations Unies devront se pencher.

Le rôle nouveau et constructif des Nations Unies s'accompagne de certaines responsabilités et de la nécessité de reconnaître que les changements dans l'environnement international exigent des changements dans la façon dont l'Assemblée aborde les questions régionales. Depuis trop longtemps les débats et les résolutions concernant plusieurs questions régionales ont été marqués ici par une rhétorique dépassée. Qu'il me soit permis de lancer un appel à l'Assemblée afin qu'elle envisage de modifier un langage qui ne reflète plus la réalité des années 90.

M. EYANN (Australie)

Par exemple, l'Australie espère que les discussions sur des questions classiques, telles que la question de Palestine et la situation au Moyen Orient, la décolonisation et l'Afrique du Sud, seront menées de sorte que soient reconnus les possibilités de progrès et, du moins en ce qui concerne l'Afrique du Sud, les progrès déjà réalisés. De même, l'Australie espère qu'il sera possible d'annuler la résolution 3379 (XXX) de 1975 qui met le sionisme et le racisme sur un pied d'égalité.

Personne ne saurait être par trop sûr de soi devant les difficultés qui restent à surmonter dans le règlement des conflits régionaux. Nous partageons cependant un véritable sentiment général d'optimisme au sujet du futur rôle des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. A cet égard, l'activité des Nations Unies porte sur quatre domaines précis : une action coercitive en faveur de la paix; le maintien de la paix; l'établissement de la paix ou la diplomatie préventive; ainsi que la limitation des armes et le désarmement.

Le guerre du Golfe était un cas classique d'action coercitive en faveur de la paix grâce à des mesures de sécurité collective. Les fondateurs des Nations Unies ont reconnu qu'elles devraient pouvoir utiliser la force en tant que dernier recours pour résister à l'agression. Cependant, la volonté d'entreprendre une action coercitive ne représente pas en soi un système de sécurité collective. L'emploi même de la force dans ce cas aura un effet de dissuasion pour l'avenir, mais la création d'un véritable système de sécurité collective exige également la réalisation de progrès sur le désarmement multilatéral, la création de mesures propres à instaurer la confiance dans diverses régions du monde et l'engagement d'éliminer d'une manière cohérente et équitable les causes profondes de conflit.

De fait, des situations telles que celles qui existent en Namibie et au Cambodge où sont impliquées des forces de maintien de la paix sont, plus que la situation qui règne dans le Golfe, susceptibles de montrer la voie à suivre en ce qui concerne la future action des Nations Unies, c'est-à-dire une forme d'activité en matière d'établissement de la paix qui se situe à mi-chemin entre les missions de bons offices et l'action coercitive. Le règlement final d'un différend sera achevé grâce à la négociation et, souvent, comprendra un élément de maintien de la paix. Bien que les opérations de maintien de la paix n'aient pas été à l'origine envisagées dans la Charte, elles conviennent

M. Evans (Australie)

précisément au genre de situations qui se produiront le plus souvent dans la période d'après-guerre froide.

Le Secrétariat a accompli un travail remarquable dans ce domaine au cours des années et je tiens à rendre hommage aux personnes qui y ont contribué. A l'heure actuelle, plus de 11 000 militaires et 3 000 civils de 54 pays servent dans neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient, dans le sous-continent, à Chypre, en Angola et en Amérique centrale. En outre, 2 700 personnes sont en disponibilité, prêtes à être envoyées au Sahara occidental. Cinq nouvelles opérations de maintien de la paix ou connexes ont été approuvées au cours des neuf premiers mois de 1991, sans compter l'autorité provisoire des Nations Unies pour le Cambodge (APRONUC) qui doit être établie, ce qui impose un énorme fardeau aux services du Secrétariat qui sont responsables de la création et de l'administration de ces opérations. Il va sans dire qu'il faut accroître et améliorer les ressources, et nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général d'une équipe de consultants chargée de faire rapport sur la façon dont l'organisation des activités de maintien de la paix peut être améliorée compte tenu de l'élargissement de ces responsabilités.

Dans le nouveau climat de coopération internationale, il serait logique d'envisager un rôle accru pour les Nations Unies en matière d'établissement de la paix ou de diplomatie préventive. La nouvelle situation internationale souligne à la fois le besoin et la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies d'élargir ses activités dans ce domaine, lesquelles, jusqu'à maintenant, ont été fructueuses quoique limitées. A l'heure actuelle, plus souvent qu'auparavant, l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir identifier les conflits potentiels, analyser leurs causes et amener les parties à envisager les possibilités de règlement de leurs différends alors que les conflits se situent encore au stade litigieux. Pour ce faire, il faudra que le Secrétariat puisse trouver de nouvelles approches et des ressources supplémentaires pour la collecte d'informations et le règlement de conflits. Ce qui est requis en premier lieu, c'est un corps d'employés compétents et expérimentés qui pourront non seulement analyser l'information, mais également élaborer des choix d'action qui puissent être présentés au Secrétaire général ou au Conseil de sécurité.

M. Evans (Australie)

Pour créer les conditions propices à une paix mondiale, l'Organisation des Nations Unies doit également intensifier ses travaux en matière de désarmement et de limitation des armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont les pierres angulaires de la limitation des armements. Les révélations au sujet du vaste programme nucléaire clandestin de l'Iraq en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des obligations qui en découlent relativement aux garanties, premier et seul cas de ce genre dans l'histoire du Traité, ont mis en relief la nécessité d'un système de garanties encore plus efficace et plus inquisiteur qui réponde aux défis des années 90 et au-delà. Nous nous sommes félicités chaleureusement des récentes décisions prises par la Chine, la France, l'Afrique du Sud, la Zambie et la Tanzanie d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous espérons que ces décisions contribueront à inciter les quelques pays qui ne sont pas encore parties au Traité à réexaminer les bénéfices qu'ils pourraient tirer de leur adhésion.*

Nous nous félicitons également de l'intention déclarée de la République démocratique populaire de Corée de signer un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux obligations qu'elle a acceptées en adhérant au Traité. Nous espérons que cet accord sera mis en vigueur intégralement, promptement et inconditionnellement, car nous restons préoccupés devant le fait que la République démocratique populaire de Corée continue d'exploiter une installation nucléaire non soumise aux garanties et des informations reçues selon lesquelles elle est en train de construire une autre installation nucléaire, ce qui peut vouloir dire qu'elle cherche à atteindre une capacité en matière d'armes nucléaires. Cette démarche de la République démocratique populaire de Corée déstabilise la péninsule coréenne et la région de l'Asie du Nord, en général.

Un registre universel et non discriminatoire des transferts d'armes classiques sous les auspices des Nations Unies doit être créé dès que possible en tant que mesure internationale importante de confiance. L'Australie a participé aux travaux du groupe d'experts des Nations Unies sur les transferts

* M. Rogers (Belize), Vice-président, assume la présidence.

M. Evans (Australie)

d'armes classiques. Avec la conclusion des recommandations du Groupe et l'appui du Groupe des Sept et des cinq membres permanents pour la création d'un registre des transferts d'armes, on s'attend maintenant à ce que la communauté internationale agisse.

La guerre du Golfe a souligné l'importance cruciale de la réussite des négociations sur la Convention relative aux armes chimiques. Elles ont maintenant atteint un stade critique. Il est clair cependant que les efforts doivent être intensifiés. Il faut respecter la date limite de 1992 fixée par la Conférence du désarmement pour conclure le Traité. Comme je l'ai proposé à mes collègues de la Conférence du désarmement, il faudra convoquer avant longtemps une réunion de la Conférence au niveau ministériel pour encourager de manière appropriée les négociations et pour fournir un cadre politique à la solution des problèmes en suspens.

La troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue à Genève le mois dernier, a montré que d'autres efforts sont nécessaires pour renforcer cet important système et, surtout, rendre universelle la Convention.

Dans le nouvel environnement international, les questions de croissance et de développement économiques internationaux doivent occuper une place prioritaire à l'ordre du jour du nouveau Secrétaire général. Des progrès économiques importants ont été accomplis dans certaines régions, par exemple dans des régions d'Asie et d'Amérique latine, mais il faut encore répondre à de graves besoins humains, particulièrement dans des régions d'Afrique où, malheureusement, les conditions économiques et sociales continuent de se dégrader.

Dans les instances économiques du système des Nations Unies, il est reconnu de plus en plus que chaque pays doit être responsable de la promotion de politiques qui encouragent la participation de tous les secteurs de la population au processus de développement économique et social. En outre, il est reconnu de plus en plus qu'il existe une relation entre les libertés de l'homme et un développement économique durable. Pour que les politiques nationales rationnelles soient pleinement fructueuses, il faut cependant que les principaux pays industrialisés jouent leur rôle. Ils doivent maintenir leurs efforts visant à encourager une plus grande stabilité dans le milieu

M. Evans (Australie)

économique international et agir pour éliminer les entraves internationales au développement économique.

La diminution de la menace à la sécurité a permis de consacrer plus de ressources au développement, tant dans le monde en développement qu'en Europe centrale et orientale et en Union soviétique, mais il importe de faire en sorte que l'assistance fournie à l'Europe orientale s'ajoute aux niveaux d'assistance fournie aux pays en développement et ne représente pas un détournement du courant des ressources qui leur sont accordées. L'élimination de la pauvreté dans le monde en développement reste le principal défi humanitaire.

Toutefois, ce qui est peut-être plus crucial pour l'avenir économique des pays développés et en développement, c'est la nécessité de renforcer et de libéraliser le système commercial multilatéral, tant en ce qui concerne l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round qu'en ce qui concerne ses incidences. L'importance de cette libéralisation a été reconnue dans la stratégie de développement international des Nations Unies pour les années 90. Une libéralisation commerciale accrue non seulement stimulerait la croissance économique mondiale mais créerait la stabilité et la confiance dont ont besoin les économies de marché naissantes de l'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique et encouragerait sensiblement les efforts de développement en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

Les questions de paix et de sécurité et du développement ont, bien entendu, été essentielles aux délibérations et aux activités des Nations Unies pendant nombre d'années. Ce sont des questions qui ont illustré le rôle et les fonctions des secrétaires généraux précédents et seront, j'en suis sûr, des questions que le nouveau Secrétaire général connaîtra bien. Ce qui est nouveau pour nous tous, c'est l'apparition au cours de ces dernières années de toute une série de questions qui avaient été précédemment négligées et pour lesquelles des solutions internationales sont activement recherchées; questions, en outre, qui pour la plupart suscitent des sentiments très vifs et ne se prêtent pas facilement à des négociations et à un règlement techniques directs et qui, par conséquent, méritent d'être traitées de façon experte.

M. Evans (Australie)

Sans aucun doute, l'addition récente la plus importante au nouvel ordre du jour a été la question de l'environnement. Bien qu'au cours des années 70 la protection de l'environnement soit devenue une partie importante des programmes politiques nationaux de plusieurs pays, la plupart des gouvernements ne considéraient cependant pas qu'elle revêtait une dimension internationale urgente. Les années 80 ont vu un changement significatif tant dans les perceptions que dans la réalité, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir au Brésil l'année prochaine, mettra en relief les nouveaux problèmes importants que pose la protection de l'environnement face à l'impact des changements climatiques et aux menaces accrues à la biosphère. Il faut s'efforcer de parvenir à un développement écologiquement durable. Dans ce processus, il faut tenir dûment compte des impératifs de croissance économique et envisager des mécanismes appropriés de transfert de techniques pour permettre aux pays en développement de relever les défis que pose la protection de l'environnement. L'interdépendance entre la protection de l'environnement mondial et le développement économique mondial sera une question cruciale d'ici la fin du siècle.

Bien entendu, les droits de l'homme ne sont pas une question nouvelle. L'innovation réside dans la manière dont la rhétorique du passé est désormais traduite en action, non seulement à l'ONU mais également dans des organismes tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les changements spectaculaires qui se sont produits en Union soviétique et en Europe orientale au cours des quelques dernières années se sont accompagnés d'une réduction substantielle des violations des droits de l'homme. De même, il y a eu des changements positifs dans plusieurs parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Néanmoins, de graves violations continuent de se produire, y compris dans notre région, surtout en Birmanie. Nous estimons que de nouveaux progrès pourraient être encouragés par un dialogue constructif comme celui que l'Australie poursuit activement sur les plans bilatéral et multilatéral. Nous pensons qu'il est crucial que les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies soient renforcés, et nous encouragerions un financement approprié dans le cadre du système des Nations Unies pour fournir des ressources à toutes les activités relatives aux

M. Evans (Australie)

droits de l'homme, y compris la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme.

Le problème mondial des réfugiés reste aussi important que jamais. Le défi qui se pose aux gouvernements - et au système international -, est celui de préserver la protection essentielle qui doit être accordée aux réfugiés tout en apportant en même temps d'autres réponses appropriées et une assistance humanitaire aux personnes déplacées pour d'autres raisons.

Malheureusement, les Nations Unies devront continuer de réagir à des catastrophes naturelles et autres crises d'une grande ampleur d'ordre humanitaire qui surgissent partout dans le monde. Comme d'autres pays, l'Australie se préoccupe depuis un certain temps du fait que la coordination entre les diverses organisations qui participent aux opérations de secours humanitaires d'urgence des Nations Unies est parfois inadéquate pour répondre aux besoins. Nous voudrions voir une meilleure coordination de ces actions. Ce que nous devons viser dans toute résolution de l'Assemblée générale, ce n'est pas une quelconque réponse de pure forme, mais bien un mécanisme soigneusement réfléchi qui fonctionne vraiment dans la pratique.

Après la guerre du Golfe, les Nations Unies ont revu la question cruciale de l'intervention dans les affaires internes d'autres pays. La Charte stipule explicitement que les Nations Unies ne sont pas autorisées "à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat". Pourtant, la Charte des Nations Unies contient également certains objectifs fondamentaux, en particulier dans le domaine social et humanitaire, qui ont toujours atténué le principe de la non-ingérence. Le mécanisme de surveillance qui est présentement mis au point par la Commission des droits de l'homme n'est qu'un exemple de la façon dont l'équilibre atteint entre les considérations touchant la souveraineté et les impératifs humanitaire a évolué.

Aujourd'hui nous pouvons volontiers faire nôtre l'idée exprimée par le Secrétaire général dans son rapport annuel de cette année, à savoir que :

"le principe de la non-ingérence dans ce qui relève au premier chef de la juridiction interne des Etats ne devrait pas permettre que soient impunément commises des violations massives et systématiques des droits de l'homme." (A/46/L, p. 10)

M. Evans (Australie)

Le rôle de l'ONU en Iraq à la suite de la guerre, bien que déterminé par les dispositions coercitives du Chapitre VII de la Charte, a tout de même fait ressortir qu'une telle action des Nations Unies est parfois nécessaire face aux grandes crises humanitaires qui menacent la paix et la sécurité internationales, même sans l'accord de l'Etat Membre directement concerné. Nous ne sommes pas encore à un stade où nous pouvons envisager de nouvelles activités, voire un amendement de la Charte, pour permettre à l'ONU de faire face à ces situations avec une souplesse accrue. Mais il faut reconnaître qu'il peut y avoir des situations où une approche plus souple s'impose si l'on souhaite que l'ONU réalise ses objectifs universels.

On convient ainsi généralement que la structure actuelle du Secrétariat qui est difficile à manier - résultat du conflit et des compromis de la guerre froide et des réactions sans coordination aux problèmes spécifiques du passé - n'est guère adaptée à la gamme des tâches que les Etats Membres attendent maintenant de l'ONU et que, dans le nouveau climat international, elle serait désormais en mesure d'accomplir. Il n'est pas raisonnable d'imposer au prochain Secrétaire général une structure qu'il ou elle aura de la difficulté à gérer, et qui reflète des problèmes passés et non pas les réalités actuelles, et que le nouveau Secrétaire général, en tant qu'administrateur en chef de l'Organisation, n'aura pas façonnée.

L'Australie appuierait ainsi une résolution de l'Assemblée générale qui balayerait ces contraintes qui pèsent sur le Secrétaire général et qui, sur la base de consultations avec le futur Secrétaire général, établirait des procédures permettant le recrutement, dans toutes les régions du monde, d'hommes et de femmes parmi les plus compétents pour travailler au Secrétariat, et qui instaurerait une nouvelle structure de base pour le Secrétariat qui lui permettrait de s'acquitter de ses rôles dans la mise au point d'options politiques destinées à appuyer les organes de délibération et l'application de leurs décisions. L'élaboration détaillée de la structure de base devrait être la responsabilité du Secrétaire général en sa qualité d'administrateur en chef des Nations Unies.

En fin de compte, il appartiendra aux Etats Membres et au nouveau Secrétaire général de reconnaître que si les Nations Unies sont destinées à devenir le genre d'organisation qu'avaient envisagée ses fondateurs, c'est

M. Evans (Australie)

maintenant ou jamais. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'y a jamais eu autant d'espoir. Cet espoir doit être transformé en volonté politique, pour instaurer et maintenir la paix, améliorer le sort économique de l'humanité et permettre à toute personne de vivre décemment et à l'abri de la peur. Pour s'acquitter de son rôle, l'ONU doit être résolue, énergique et adaptable. Son succès ultime dépendra de la capacité des Etats Membres d'oeuvrer ensemble dans leur intérêt commun. Et nous devons déployer tous nos efforts pour aider les Nations Unies à obtenir ce succès.

M. SOLANA MORALES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) :

J'aimerais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Samir Shihadi à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que grâce à sa sage direction nous pourrions mener à bien l'examen des points de notre ordre du jour.

J'aimerais également exprimer la gratitude du Gouvernement du Mexique au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la manière dont il a dirigé notre organisation depuis son entrée en fonctions. Au cours des 10 dernières années, la communauté internationale s'est radicalement transformée. D'une situation de tension bipolaire, nous sommes passés à une étape de dialogue et de coopération. Par son leadership, le Secrétaire général a contribué considérablement au renforcement du rôle de l'Organisation à ce nouveau stade.

Nous souhaitons la bienvenue aux sept nouveaux Etats Membres. L'entrée de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation représente un pas important vers la réalisation de l'universalité des Nations Unies. Nous félicitons également les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, dont l'admission est une nouvelle expression du droit des peuples à l'autodétermination. Nous nous félicitons également de l'admission des Etats de Micronésie et des îles Marshall.

La session actuelle se déroule sous le signe du changement. Les transformations internes des Etats se répercutent sur le caractère des relations internationales et sur la structure même du système international. Les Nations Unies sont aujourd'hui le reflet de la nouvelle carte politique et sont un facteur qui contribue à son évolution dynamique.

M. Solana Morales (Mexique)

Dans un monde qui se modifie si rapidement, les cadres de référence idéologiques du passé perdent leur pertinence. Mais les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies demeurent valides. Nous avons aujourd'hui la possibilité de réaliser les objectifs énoncés à San Francisco il y a près d'un demi-siècle.

Toutefois, nous ne pouvons ignorer que se profilent à l'horizon de grands risques d'instabilité. Nous assistons à l'écroulement de l'ordre politique et militaire des pays d'Europe centrale et orientale. Aux demandes populaires pour de nouvelles institutions et pratiques démocratiques s'ajoutent des aspirations nationalistes qui ravivent des conflits qui semblaient réglés. La course aux armements et l'utilisation irrationnelle de maigres ressources qui devraient être affectées aux efforts de développement se poursuivent. Bien que les conflits régionaux se soient dégagés du cadre de la lutte bipolaire, leur solution exige la définition d'options enracinées dans les réalités locales. Il s'agit là de défis que doivent actuellement relever les Nations Unies.

Les changements dans le domaine économique ont été tout aussi profonds. Nous sommes allés de l'avant dans l'intégration commerciale par l'extension des marchés et l'accroissement des capacités de production. Néanmoins, il y a toujours le danger que les nouveaux groupements se ferment à l'extérieur et ravivent les tendances protectionnistes qui empêchent l'expansion réelle du commerce international. Ceux qui participent à des arrangements de cette nature, à des groupements de marché libre et de marchés communs, doivent s'engager à demeurer ouverts aux échanges avec d'autres régions. C'est la position que défend fermement le Mexique.

La disparité entre le Nord et le Sud est toujours plus évidente. Face au danger d'élargissement du fossé entre le développement et la pauvreté, il est nécessaire d'inverser la tendance à la concentration de la croissance économique et du développement technologique dans un nombre restreint de pays. Si l'accentuation de l'asymétrie économique entre les nations n'est pas arrêtée, il en résultera une plus grande instabilité pour tous.

Pour le Mexique, l'exercice de la souveraineté exige une plus grande participation dans un monde toujours plus interdépendant. C'est seulement de

M. Solana Morales (Mexique)

cette façon que nous pourrions consolider notre projet national et atteindre les objectifs de développement et de bien-être que nous nous sommes fixés.

Le Mexique est déterminé à contribuer de façon décisive à l'orientation des changements qui se produisent dans le monde. Il s'ouvre ainsi à toutes les facettes d'une vie internationale complexe et diverse. Il met de l'avant de nouvelles formes d'entente politique, de coopération économique et de collaboration multilatérale. Il favorise la concertation et des solutions négociées aux conflits. L'appui du Mexique aux organismes multilatéraux fait partie de sa politique extérieure active et diversifiée : active parce qu'il fait siennes toutes les initiatives qui favorisent l'entente entre les nations, diversifiée parce qu'il ne concentre pas ses efforts dans une seule région ou organisation.

En accord avec ses principes historiques de politique extérieure et ses objectifs correspondant à l'époque contemporaine, le Mexique a établi des liens politiques et économiques avec toutes les régions du monde. Il a accru ses relations commerciales avec divers pays d'Amérique, d'Asie et d'Europe, tout en participant à des mécanismes de concertation régionale et locale. Dans le cadre latino-américain, le Mexique a fait de grands efforts pour que soient définies des positions communes sur les principales questions d'intérêt régional. Des initiatives, comme celle du Groupe des Trois, où nous sommes associés à la Colombie et au Venezuela, et du Groupe de Rio, ont permis d'établir des programmes de coopération avec des pays voisins et d'aboutir à une entente avec des instances analogues dans d'autres régions du monde.

Dans ce contexte, il faut mentionner tout spécialement la tenue, en juillet dernier, du premier Sommet ibéro-américain, auquel ont participé les chefs d'Etat et de gouvernement des 21 pays de langue espagnole ou portugaise en Amérique latine et en Europe. Il a été décidé, à Guadalajara, de créer la Conférence ibéro-américaine pour la promotion de la coopération et l'échange de vues sur les défis de notre temps. Le monde ibéro-américain a ainsi affirmé son identité et renouvelé sa volonté de contribuer à la formation d'une structure globale plus participative, équitable et donc moins exclusive.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure une priorité fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. Face à la mutation

M. Solana Morales (Mexique)

rapide du cadre mondial et aux nouvelles possibilités de négociation, le Mexique réaffirme sa conviction que tout conflit peut être réglé pacifiquement.

Dans ce contexte, le rôle des Nations Unies prend une importance particulière dans le règlement de conflits régionaux aboutissant à des accords définitifs, comme dans le cas de Chypre, du Cambodge et du Sahara occidental. Plus près de nous, en Amérique centrale, le Mexique a participé à l'élaboration de processus de négociations en vue d'obtenir une paix ferme et durable. Nous appuyons résolument les efforts du Secrétaire général de l'ONU dans le processus de pacification en El Salvador. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour le travail qu'il a accompli afin de résoudre tous ces conflits.

Toujours en Amérique centrale, le Mexique attache beaucoup d'importance au récent établissement des relations diplomatiques entre deux voisins du Mexique : le Guatemala et le Belize. Nous nourrissons l'espoir que les initiatives en cours au Moyen-Orient rendront possible un règlement pacifique fondé sur le respect des droits et intérêts légitimes des parties impliquées ainsi que des résolutions pertinentes des Nations Unies. Les processus de négociations actuels fournissent un modèle de maintien de la paix pour les prochaines années. Ils fournissent la base d'une conception de la sécurité internationale qui permettrait d'éviter les affrontements militaires, et donc les immenses coûts sociaux qui en résultent.

Le nouveau cadre des relations politiques internationales doit se refléter dans le domaine du désarmement. Les motifs invoqués pour justifier une course aux armements effrénée et susciter une prolifération aveugle de tous les types d'armements ont disparu. A l'aube du XXI^e siècle, la communauté mondiale doit disposer d'un régime universel de non-prolifération et de réduction des armes de destruction massive, de leurs missiles balistiques respectifs et des arsenaux d'armes classiques. Les initiatives récemment prises pour atteindre ces objectifs doivent être examinées en priorité par les Nations Unies.

Le Mexique réitère son appel à l'arrêt des essais nucléaires et au contrôle du transfert des armes classiques et de destruction massive. Il affirme ainsi son attachement à toutes les mesures qui stimulent les progrès vers un désarmement général et complet.

M. Solana Morales (Mexique)

A mesure que s'atténue l'affrontement Est-Ouest et qu'apparaissent des progrès dans la solution de conflits régionaux qui ont occupé, pendant des années, une grande partie de l'ordre du jour de nos travaux, des questions d'importance mondiale qui dépassent les capacités individuelles de chaque Etat prennent davantage de pertinence.

La polarisation de la richesse, la pauvreté extrême, la promotion des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la coopération pour le développement, l'éradication du trafic des stupéfiants et les effets des flux migratoires sont des questions qui nous préoccupent tous. Quelques-unes d'entre elles feront l'objet de conférences internationales dans le cadre des Nations Unies au cours de la décennie actuelle. Il faut tenir compte, dans leur examen, du principe de responsabilité partagée et du renforcement de la coopération fondée sur une perspective globale, dans le plein respect de la souveraineté des Etats et de la non-intervention.

La coopération internationale dans les domaines les plus divers repose sur des engagements librement consentis et mutuellement convenus par les Membres des Nations Unies. Il s'agit d'instruments compatibles avec les normes fondamentales du droit international.

M. Solana Morales (Mexique)

Nous ne pouvons accepter les arguments selon lesquels, dans le monde interdépendant actuel, c'est un anachronisme que de parler de l'égalité juridique des Etats ou du respect de leurs droits souverains. Le Gouvernement mexicain s'inquiète de la dangereuse tendance dans les instances internationales à encourager, sur la base de prétendues valeurs universelles, des initiatives qui portent atteinte à des principes aussi fondamentaux que ceux de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence.

Les événements internationaux qui ont suivi les séquelles tragiques du conflit armé dans le golfe Persique ont soulevé une question centrale qui le dépasse. Le risque existe que, en contradiction avec la Charte des Nations Unies, les activités des organisations internationales affaiblissent la souveraineté des Etats, en invoquant des causes humanitaires. Cela créerait des précédents que nous ne saurions accepter. Il faut trouver d'urgence un équilibre entre la coopération internationale, la responsabilité des Etats et le respect de la juridiction interne.

Il convient de faire remarquer qu'en matière de droits de l'homme, on néglige des problèmes tels que la misère - dont souffre près de la moitié des habitants de la planète - alors que l'on place un nouvel accent sur les mécanismes de contrôle des processus politiques internes que d'aucuns prétendent confier aux Nations Unies. Le Mexique réitère fermement sa conviction que dans ce domaine seuls les Etats sont compétents en la matière. Toute assistance multilatérale dans le domaine politique n'est admissible qu'à la demande expresse des gouvernements intéressés. L'abandon de ce principe fondamental représenterait un grave recul des possibilités d'une nouvelle coexistence internationale qui s'ouvrent maintenant, et à laquelle le Mexique est attaché.

Parallèlement aux changements importants survenus au cours de ces derniers mois, on s'accorde à reconnaître qu'il faut renforcer et revitaliser l'Organisation. Le Mexique est prêt à participer à un processus de réforme qui contribuerait à renforcer l'efficacité de notre organisation et à la rendre apte à faire face à la nouvelle situation internationale. La tâche ne sera pas facile. Les possibilités exceptionnelles qui nous sont offertes aujourd'hui de revitaliser les Nations Unies risquent de disparaître si nous ne définissons pas clairement les objectifs poursuivis et les moyens les plus

M. Solana Morales (Mexique)

appropriés de traiter les questions prioritaires de l'ordre du jour multilatéral.

Il faut réfléchir aux possibilités qui s'ouvrent à l'Organisation. Ses organes, et en particulier le Conseil de sécurité, jouissent de vastes moyens d'action. Cela a permis de régler certains conflits régionaux par la négociation. Cependant, nous courons le grave risque de voir la concertation faire éventuellement obstacle à certaines initiatives unilatérales.

L'un des objectifs de la réforme des Nations Unies doit être la préservation de l'équilibre entre les divers organes qui les composent. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat et le Conseil économique et social doivent s'appuyer mutuellement pour faire progresser les objectifs communs : la préservation de la paix et de la sécurité internationales, et la promotion du développement économique et social.

L'Organisation a acquis une importance croissante en tant qu'élément central dans l'ordonnance et l'orientation des relations internationales. Elle fait face au défi de créer des liens justes et équitables entre les nations, grâce à la participation démocratique de ses membres.

Notre inquiétude devant un processus de réforme qui pourrait privilégier certaines questions au détriment d'autres est étroitement liée à ce que je viens de dire. Ce serait une erreur de prétendre que l'Organisation devrait se concentrer sur des questions dites nouvelles ou des problèmes urgents, en négligeant certains points qui figurent à l'ordre du jour depuis plusieurs années et qui ont également une importance fondamentale. Le développement et la codification du droit international ont été et doivent continuer d'être une priorité pour les Nations Unies.

Nous reconnaissons que des progrès encourageants ont été réalisés en vue de la paix globale. Cependant, la stabilité du monde n'est pas garantie. Tant que le contraste entre le bien-être et la misère persistera, tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, des problèmes existeront. Nous devons trouver des moyens réalistes et pragmatiques pour faire figurer les questions relatives au développement économique et à la coopération internationale au centre de l'ordre du jour multilatéral. La démocratie et le développement

M. Solana Morales (Mexique)

sont deux processus intimement liés et tous deux se renforceront si nous oeuvrons au développement économique et social de nos peuples.

Le Mexique a prouvé sa loyauté à la cause des Nations Unies tout au long des 46 ans de son histoire. Nous renouvelons aujourd'hui notre attachement à ses principes et à ses objectifs. On parle d'un nouvel ordre international, mais on n'a pas fait grand-chose pour favoriser la réflexion collective sur la façon de mettre en place les grandes lignes de cet ordre qui ne sera stable que dans la mesure où il saura concilier les conceptions et les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

D'où l'importance de cette assemblée générale, qui est la première peut-être à nous donner l'occasion de réunir ces visions pluralistes et d'élaborer les propositions qui définiront le profil des Nations Unies de demain. Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion d'assumer les responsabilités inhérentes à cette conjoncture exceptionnelle.

M. KALPAGE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter, à vous et aux autres membres de l'Assemblée, les salutations et les bons voeux du Président de Sri Lanka, M. Ranasinghe Premadasa. Mon président exprime l'espoir que les délibérations et les décisions de l'Assemblée générale à la quarante-sixième session s'avéreront bénéfiques pour le bien-être des peuples du monde.

Au nom de la délégation de Sri Lanka, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Samir Shihabi, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la quarante-sixième session.

Nous nous réunissons à un moment historique dans les affaires mondiales. Des changements dramatiques se produisent dans de nombreuses parties du monde. Il y a un an, il aurait été impossible de prévoir et encore moins de prédire ce qui s'est passé au cours de ces dernières semaines. Les rapports entre les nations changent à une vitesse stupéfiante; d'anciennes relations disparaissent, de nouvelles apparaissent. Les dispositions amicales de notre président, ses talents de diplomate, sa vaste expérience dans les travaux des Nations Unies sont largement reconnus. Ces qualités nous aideront sans aucun doute dans nos délibérations au cours de cette session particulièrement importante.

M. Kalpage (Sri Lanka)

Nous exprimons notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée. Nous sommes conscients de ses efforts déterminés en vue de rationaliser et de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous lui présentons nos meilleurs vœux pour les années à venir.

Sept nouveaux Etats Membres, dont quatre de la région d'Asie et du Pacifique, ont été admis aux Nations Unies cette année. Nous nous félicitons de l'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée en tant que Membres à part entière de cette organisation. Puisse leur admission aux Nations Unies mener à la réalisation des aspirations de leurs peuples.

Nous sommes heureux que deux Etats insulaires du Pacifique - la République des Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie - aient été admis en tant qu'Etats Membres. Nous les félicitons et leur présentons nos meilleurs vœux.

Nous sommes heureux de souhaiter à nouveau la bienvenue au sein de la communauté des nations à la République d'Estonie, à la République de Lettonie et à la République de Lituanie.

Cette organisation mondiale, fondée à l'issue d'une guerre mondiale, a vu le nombre de ses Membres plus que tripler depuis sa création. En 1945, elle comptait 51 Membres. Aujourd'hui, 46 ans plus tard, leur nombre s'élève à 166. Dans l'intervalle, une autre guerre mondiale a été évitée. Ceci est dû en grande partie à l'existence et aux efforts des Nations Unies, ainsi qu'au travail inlassable de tous ceux qui ont oeuvré inlassablement à la promotion de la paix et de la coexistence internationales.

Les Nations Unies ont eu la chance d'avoir été servies par une succession d'éminents secrétaires généraux. Le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a fait preuve, pendant les 10 années de son mandat, de courage et de fermeté, et d'un attachement profond à la cause de la paix et de la compréhension internationales. Sa diplomatie patiente et tranquille lui a valu la gratitude et la reconnaissance du monde entier. Si les Nations Unies sont maintenant prêtes à entamer une ère nouvelle, c'est surtout au Secrétaire

M. Kalpage (Sri Lanka)

général M. Javier Pérez de Cuéllar que revient le mérite de les avoir soutenues au cours de la dernière décennie.

Le besoin d'avoir recours aux Nations Unies à de nombreuses reprises pour rechercher des solutions aux problèmes qui préoccupent la communauté mondiale a ressuscité l'intérêt des Etats Membres pour les structures et procédures de l'Organisation. Il y a eu de longs débats sur la question de savoir comment les Nations Unies pourraient être restructurées et revitalisées afin de rendre plus efficaces leur fonctionnement et la mise en oeuvre des mesures destinées à assurer la paix et à promouvoir le développement.

La sécurité et le développement d'un petit pays tel que Sri Lanka dépendent en grande partie des Nations Unies. Il est essentiel que tous les Etats Membres respectent les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires internes, du respect mutuel et de l'égalité, du règlement pacifique des différends et de la coexistence pacifique. Pour un petit pays tel que Sri Lanka, y a-t-il un autre refuge que la Charte des Nations Unies?

Conformément à la Charte des Nations Unies, Sri Lanka est déterminée à promouvoir le progrès social et un meilleur niveau de vie dans une liberté plus grande. En dépit d'un environnement économique extérieur hostile et un problème de terrorisme, nous avons toujours maintenu un indice de développement relativement élevé. Le taux de croissance de notre économie atteint plus de 6 %, l'inflation est en baisse, les prix se stabilisent et les investissements augmentent, de même que la production. Nous reconnaissons l'importance du secteur privé pour le développement. Dans le domaine des soins de santé et de l'éducation, nous continuons à fournir des services qui ont permis de réduire la mortalité infantile et maternelle, d'augmenter l'espérance de vie et de réduire encore l'analphabétisme.

Depuis quelques années, Sri Lanka souffre du traumatisme des conflits civils. Le Gouvernement sri-lankais s'est déclaré prêt à plusieurs reprises à entamer des négociations pour résoudre tout grief. Une solution a déjà été trouvée à certains de ces griefs. D'autres peuvent et doivent être réglés par le biais de la négociation. Quelles que soient les divergences qui puissent exister entre les Sri-Lankais, elles ne peuvent être réglées que par et entre les Sri-Lankais par le biais de la consultation, du compromis et du consensus.

M. Kalpage (Sri Lanka)

Il y a à Sri Lanka un problème de terrorisme. Le problème du terrorisme n'est pas une particularité de Sri Lanka. Certains ont attiré l'attention sur la situation des droits de l'homme dans notre pays. Nous n'essayons pas de cacher nos problèmes, et nous ne fermons pas les yeux sur les violations des droits de l'homme. Sri Lanka est fermement attachée au respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes partie aux Conventions relatives aux droits de l'homme. Sri Lanka fait rapport aux organes des Nations Unies compétents dans le domaine des droits de l'homme. Sri Lanka s'acquitte de ses obligations.

Quant au processus du développement, l'allégement de la pauvreté figure parmi les plus hautes priorités à l'ordre du jour du développement du Gouvernement sri-lankais. Il est utile de ne pas oublier que le développement ne saurait ignorer les héritages culturels enracinés dans l'histoire et les traditions très solides. Il est important d'harmoniser ces différences culturelles pour forger une identité nationale. Nous nous efforçons de parvenir à un développement autarcique visant à améliorer les conditions de vie tout en préservant les valeurs culturelles provenant des religions et philosophies que notre peuple chérit depuis si longtemps.

En harmonie avec ce concept de développement, nous disposons à Sri Lanka d'un programme unique d'allégement de la pauvreté, sous le leadership du Président Ranasinghe Premadasa, et qu'on appelle chez nous "Janasaviya" - ce qui signifie "la force du peuple". "Janasaviya" est un processus de développement fondé sur des valeurs humaines. La famille et le foyer sont au coeur des efforts visant à mettre en oeuvre ce programme contre la pauvreté. Comme l'a dit lui-même mon président lors de son inauguration, le 2 janvier 1989 :

"Si nous ne pouvons pas aider les déshérités, alors nous ne pouvons certainement pas protéger les privilégiés."

Les programmes de logement urbains et ruraux de Sri Lanka ont été loués sur le plan international. C'est à la suite d'une proposition du Président Premadasa que les Nations Unies ont observé l'Année internationale du logement des sans-abri en 1987. Le logement pour tous d'ici à l'an 2000 est un objectif que Sri Lanka est décidée à atteindre.

M. Kalpage (Sri Lanka)

Le débat international en cours sur les problèmes de l'environnement et d'un développement durable a souligné une fois encore la nécessité impérative du multilatéralisme et de l'interdépendance. Dans ce contexte, le rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies dans la Conférence sur l'environnement et le développement est à la fois nécessaire et approprié. Il importe donc que l'Assemblée générale fasse connaître ses vues, clairement définies, aux organes préparatoires pertinents afin que des propositions viables et réalistes soient soumises à Rio de Janeiro.

La pauvreté dans le monde, qui est une menace commune pour la stabilité des structures nationales et internationales, est l'une des principales causes de la détérioration de l'environnement. La persistance de disparités économiques énormes entre les pays et à l'intérieur des pays n'a pas sa place dans la nouvelle vision que nous avons du monde de demain. Notre monde, qui ne fait qu'un, ne peut tolérer l'existence d'une partie privilégiée et d'une partie déshéritée.

Depuis plus de 40 ans, le monde vit dans la hantise d'une guerre nucléaire mondiale. Toutefois, l'amélioration spectaculaire qui s'est produite récemment dans les relations Est-Ouest est un événement extrêmement encourageant dans notre quête d'un désarmement général et complet. Nous nous félicitons des réalisations du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et du Traité START, et nous attendons avec intérêt tous nouveaux progrès sur la limitation, puis l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Sri Lanka espère que, grâce à un programme de travail plus intense à la Conférence du désarmement à Genève, de nouvelles propositions de fond pouvant servir de base à un consensus seront présentées pour permettre l'adoption de la convention sur les armes chimiques d'ici à 1992. Il est essentiel que, lors de son application, la convention conserve son caractère multilatéral, qu'elle soit non discriminatoire et qu'elle appuie la coopération internationale en matière de développement économique et technique à des fins non interdites par la convention. Dans ce contexte, Sri Lanka envisage activement d'être l'un des signataires initiaux d'une telle convention.

Sri Lanka se félicite de l'initiative visant l'enregistrement, sous les auspices des Nations Unies, des transferts internationaux d'armes

M. Kalpage (Sri Lanka)

conventionnelles. Nous estimons que les conclusions auxquelles on est parvenu ainsi que les recommandations formulées récemment par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les transferts d'armes peuvent servir de base à de nouvelles mesures dans ce domaine. Le commerce illicite d'armes conventionnelles est un sujet de vive préoccupation. Ce commerce fournit des armes aux terroristes, aux trafiquants de drogues et autres groupes antisociaux et provoque instabilité, souffrances et destructions sur les plans national, régional et international.

Il y a plus de 20 ans, sur l'initiative de la Conférence au sommet des pays non alignés, tenue en 1970 à Lusaka, Sri Lanka et la Tanzanie ont conjointement présenté aux Nations Unies une résolution en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix. Une déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale en 1971. Un comité spécial pour mettre en oeuvre cette déclaration a été créé par l'Assemblée générale en 1973. En 1979, la Conférence des Etats du littoral et de l'arrière-pays, réunie à New York, a adopté sept principes d'accord pour la mise en oeuvre de la Déclaration. En 1980, l'Assemblée générale a demandé au Comité spécial d'entreprendre un travail préparatoire en vue d'une conférence sur l'océan Indien prévue en 1981. Pour certaines raisons, le travail préparatoire du Comité spécial n'a pu être terminé et la conférence a été retardée.

Agissant dans le cadre du mandat renouvelé par la résolution 45/77 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1990, le Comité spécial a tenu deux sessions en avril et en juillet de cette année. Le Comité a achevé le travail préparatoire devant permettre la convocation, en consultation avec le pays hôte - Sri Lanka -, d'une conférence sur l'océan Indien à Colombo, en 1992.

Nous nous féliciterions de la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes de l'océan Indien à cette conférence. De leur coopération résulteraient des discussions utiles en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration.

Les changements spectaculaires survenus dans les relations internationales depuis la fin de la guerre froide doivent nécessairement s'étendre à toutes les régions du monde. Si la rivalité entre les grandes puissances est véritablement terminée, l'évolution favorable sur la scène

M. Kalpage (Sri Lanka)

internationale, qui renforce la paix, la sécurité et la coopération, doit aussi avoir un impact positif sur la région de l'océan Indien.

La Charte des Nations Unies prévoit de façon spécifique des arrangements régionaux pour traiter de questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales en vue d'une action appropriée au niveau régional. Avec six autres nations d'Asie du Sud, Sri Lanka a l'honneur d'appartenir à l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, qui fait des progrès remarquables sur plusieurs programmes d'intérêt commun. Ceux-ci n'ont pas seulement pour but d'améliorer le niveau de vie des populations de notre région, mais aussi de contribuer à la paix et au progrès dans le monde. Sri Lanka aura l'honneur et l'insigne privilège d'accueillir la sixième Conférence au sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale en novembre de cette année.

Nous notons avec satisfaction les tendances qui se font jour vers un règlement, dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelles, de certains conflits dans plusieurs parties du monde. Pour bon nombre de ces conflits, les efforts de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général ont contribué à une évolution favorable. Nous demandons instamment la poursuite de tels efforts.

La préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan est essentielle au règlement pacifique du problème afghan. Nous sommes certains que le plan de paix en cinq points proposé par le Secrétaire général aidera à mettre rapidement un terme à ce conflit.

Nous sommes heureux de voir que le conflit au Cambodge touche à sa fin. Sri Lanka se félicite du récent accord de paix conclu en vertu de l'accord de paix des Nations Unies par le gouvernement de Phnom Penh et les trois factions de la guérilla cambodgienne.

Pour ce qui est de la situation à Chypre, Sri Lanka lance un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'engagent dans des discussions utiles afin d'arriver à une solution mutuellement acceptable. Dans ce contexte, ma délégation promet son appui et sa coopération sans réserve à une conférence internationale réunie sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

M. Kalpage (Sri Lanka)

L'Organisation des Nations Unies doit œuvrer à l'éradication complète de l'apartheid et à la mise en place d'une société démocratique garantissant les libertés fondamentales et les droits de l'homme de tous en Afrique du Sud.

M. Kalpage (Sri Lanka)

Nous appuyons tous les efforts visant à résoudre les problèmes associés à la violence et à l'insécurité qui règnent au Proche-Orient. Nous réitérons notre avis qu'une solution globale à ces problèmes n'est possible qu'avec le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et le retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible d'assurer la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous assistons à la naissance d'un nouvel ordre international. C'est une cause de satisfaction et d'espoir de voir que tous les Etats Membres sont très désireux de participer aux efforts de cette organisation, reconnaissant ainsi le rôle central des Nations Unies dans le système international.

A l'approche de la fin de leur cinquième décennie d'existence, les Nations Unies ont acquis une reconnaissance universelle pour leurs efforts inlassables tendant à promouvoir la paix et le développement dans le monde. Les Nations Unies restent la seule organisation embrassant l'ensemble de l'humanité. Les nations et les peuples qui souhaitent et sont engagés à l'amélioration de notre planète Terre n'ont pas d'autre choix. C'est dans cet esprit, renouvelé et renforcé par les développements récents encourageants, que nous devons continuer le travail qui nous a été confié au cours de la présente assemblée. La possibilité d'atteindre des résultats est à notre portée. Veillons à ne pas la laisser échapper, une fois de plus.

M. VAN DUNEM (Angola) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Shihabi de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale et de m'associer aux orateurs précédents pour lui souhaiter plein succès dans la conduite de nos débats. Nous nous rendons compte de la difficulté de sa tâche, mais nous avons confiance en son expérience, ses qualités de diplomate, son engagement personnel et la sagesse de son jugement, qui l'aideront sans aucun doute à mener à bien les travaux de cette session.

Je voudrais également adresser mes félicitations à tous ceux qui ont été élus pour cette session de l'Assemblée. Nous sommes convaincus que leur précieuse contribution assurera le succès de la tâche que nous allons accomplir ici. Permettez-moi donc, au nom du Gouvernement de la République

M. Van Dunem (Angola)

populaire d'Angola et en mon nom propre, de faire part à M. Shihabi de l'entière confiance que nous avons en lui et de l'assurer du plein appui et de la coopération de notre délégation.

C'est également pour moi un grand honneur que de féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de la compétence avec laquelle il a dirigé notre organisation au cours des deux termes de son mandat. En fait, c'est avec un sentiment de fierté et d'accomplissement que nous avons assisté au cours de cette période au règlement de certains des conflits les plus graves qui semblaient devoir durer indéfiniment. Je veux parler, plus concrètement, de la situation coloniale qui prévalait jusque récemment au Zimbabwe et en Namibie, du conflit Iran-Iraq et des efforts entrepris pour résoudre la question sahraouie, entre autres. En fait, la détermination du Secrétaire général et son engagement personnel ont contribué dans une large mesure à permettre le rétablissement de la justice, de la paix et de la sécurité dans ces territoires.

Puis-je aussi adresser mes plus chaleureuses félicitations aux nouveaux Membres de notre organisation : les Etats baltes de Lettonie, d'Estonie et de Lituanie, la Micronésie et les deux pays frères de Corée du Nord et de Corée du Sud.

La quarantième-sixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment d'une extrême importance dans l'histoire de l'humanité, alors que la situation dans le monde évolue vers la détente dans les relations internationales, ceci en dépit des difficultés non négligeables qui restent encore à surmonter, et dont la plupart résultent de l'attitude obstinée de certains milieux de la société qui sont réticents pour accepter les mesures positives qui ont été prises en vue d'établir un bon climat de compréhension entre les peuples de cette planète, des mesures propices à l'établissement du genre de relations qui reflètent les nobles aspirations de paix, de liberté, de justice et de bien-être social.

Nous sommes convaincus cependant que le bon sens poussera les gens à réexaminer les attitudes obsolètes qu'ils ont adoptées, s'ils sont incapables de s'adapter aux progrès constants et irréversibles de l'histoire contemporaine.

M. Van Dunem (Angola)

D'ailleurs, la détente qui caractérise aujourd'hui les relations internationales a été un facteur important dans les progrès majeurs réalisés vers un règlement des principaux problèmes touchant la communauté mondiale, grâce aux efforts entrepris ces dernières années, qui ont permis à la guerre froide de laisser la place au dialogue et à l'usage de la force d'être remplacé par le règlement pacifique des conflits.

La signature récente du Traité START entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, après des négociations qui ont duré neuf ans, est la preuve évidente que, grâce aux négociations, les hommes peuvent effectivement arriver à se comprendre, à supprimer les obstacles et à éliminer les menaces imminentes qui peuvent être catastrophiques pour l'avenir de l'humanité, tout cela sans avoir recours à la force.

Cependant, pour arriver à une telle compréhension, il est impératif que les intérêts étrangers ne l'emportent pas sur les intérêts d'une nation et de son peuple. Nous sommes convaincus que le strict respect de ce principe permettrait aux parties belligérantes de réfléchir à leurs différences et d'arriver à un règlement, évitant l'affrontement militaire et ses conséquences catastrophiques inévitables, comme ce fut le cas récemment dans la guerre du golfe Persique où des milliers de civils innocents sont tombés victimes du massacre.

C'est pourquoi mon gouvernement applaudit chaleureusement ce geste de compréhension mutuelle et de confiance des deux superpuissances, un pas en avant important sur le chemin, encore long, qui nous reste à parcourir, et les exhorte toutes les deux, ainsi que tous les pays producteurs d'armes, à continuer de prendre les mesures nécessaires pour que, dans un proche avenir, nous puissions arriver à un désarmement général et complet sur la planète. C'est là l'aspiration ultime de l'humanité tout entière, qui souhaite une liberté illimitée, la paix et la tranquillité.

Le Gouvernement angolais attache une grande importance à l'évolution politique positive en Afrique australe. En Angola, avec la signature des accords de paix entre le Gouvernement et l'UNITA, le 31 mai 1991, à Bicesse, au Portugal, le processus de paix dans la région subsaharienne de l'Afrique suit son cours.

M. Van Dunem (Angola)

Pour le peuple angolais, l'avènement de la paix à la suite de cet accord constitue sans aucun doute un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine depuis 1961 et depuis le commencement de notre lutte pour la libération nationale contre le colonialisme, suivie de l'accession à l'indépendance de notre pays en 1975 et ensuite de l'agression étrangère et du conflit interne qu'il a dû subir.

M. Van Dunem (Angola)

La révision de notre droit constitutionnel, réalisée avant même que les accords de paix aient été signés et avant qu'une nouvelle législation conforme à la Constitution révisée ait été adoptée, a créé les conditions appropriées à la mise en place de mécanismes qui faciliteront la tenue des élections multipartites prévues et l'établissement du droit en Angola. Cela ouvrira la voie à de plus vastes possibilités pour le plein exercice de la démocratie dans la nouvelle société à la création de laquelle contribueront toutes les forces nationales, politiques et autres.

Un tel accomplissement de la part du peuple angolais aura inévitablement un impact positif dans toute la sous-région, car il confèrera une nouvelle dimension dynamique aux activités économiques de tous les membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Nous sommes persuadés qu'un tel succès créera une atmosphère de plus grande ouverture et de confiance dans nos relations avec d'autres pays et entités qui veulent faire affaire avec nous.

Voilà pourquoi le peuple et le Gouvernement angolais sont ouverts à toutes les initiatives qui peuvent contribuer encore davantage à ce qui a déjà été accompli dans notre pays et promouvoir un plus grand développement. Cependant, il est essentiel que ce voyage optimiste et irréversible que le peuple angolais est prêt à entreprendre, volontairement et de sa propre initiative, ne soit ni entravé ni troublé en aucune façon par des forces étrangères, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire encore une fois combien le peuple angolais et le Gouvernement angolais ont apprécié le ferme engagement et les efforts de médiation du Gouvernement portugais afin de trouver une solution au conflit angolais et combien ils lui sont reconnaissants. Leur point culminant a été la signature des accords qui ont rendu la tranquillité à mon pays.

Je remercie également les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies dont les représentants ont joué un rôle inestimable en tant qu'observateurs pendant les pourparlers.

M. Van Dunem (Angola)

Enfin, il convient de reconnaître le rôle majeur que les Gouvernements angolais et cubain ont joué dans le processus de paix. L'Angola et Cuba ont adhéré strictement à leur engagement en ce qui concerne le retrait des troupes cubaines du territoire angolais. Ce processus était terminé le 15 juillet 1991, avant la date sur laquelle on s'était mis d'accord, en témoignage de la bonne volonté des deux gouvernements.

Outre le processus de paix en Angola, dont je viens de parler comme d'un événement historique très important, un autre événement a représenté un jalon pour la région de l'Afrique australe, à savoir l'abolition par le Gouvernement d'Afrique du Sud de la dernière série de lois qui maintenaient et soutenaient le système d'apartheid. Toutefois, les actes de violence constamment commis dans les townships d'Afrique du Sud suscitent un climat d'instabilité qui constitue une contradiction aberrante au climat d'espoir créé par l'abolition des lois de l'apartheid. Il est donc essentiel que les Sud-Africains adoptent des mesures appropriées pour mettre fin à une telle situation.

Cependant, malgré l'abrogation des lois de l'apartheid, toutes les questions liées à la longue existence de ce régime politique n'ont pas été résolues. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la libération de tous les prisonniers politiques, et les autorités en place continuent de procéder à des arrestations arbitraires et massives, ce qui constitue une situation en tous points semblable à celle qui régnait sous l'ancien régime établi.

Il faut absolument qu'une assemblée constituante soit créée pour rédiger la nouvelle constitution, qui comprenne tous les groupes patriotiques représentatifs en Afrique du Sud. Il faut aussi qu'un gouvernement intérimaire soit formé pour administrer le pays pendant la période de transition, jusqu'à ce que des élections libres et justes aient lieu sur la base d'un homme, une voix.

Pour toutes ces raisons, mon gouvernement estime prématuré de lever complètement les sanctions contre l'Afrique du Sud comme le préconisent certains gouvernements.

Je voudrais dire quelques mots à présent sur la situation au Mozambique. Les efforts déployés par le gouvernement de ce pays pour instaurer la paix ont été sans cesse entravés par des ingérences étrangères, ce qui nuit aux intérêts légitimes du peuple du Mozambique. Le peuple angolais assure de sa

M. Van Dunem (Angola)

solidarité le peuple frère du Mozambique, et mon gouvernement encourage le Gouvernement du Mozambique à persévérer dans ses efforts de paix en organisant des négociations directes avec le RENAMO et prie instamment la communauté internationale de s'abstenir de toute action qui pourrait ralentir les négociations ou en mal interpréter les résultats.

D'autre part, une question de souveraineté reste encore à résoudre en Afrique australe. Je fais allusion au territoire du port de Walvis Bay, qui a été reconnu dans diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité comme faisant partie intégrante de la Namibie.

La République populaire de l'Angola a suivi de près l'évolution de la situation politique dans les différentes parties du monde.

L'occupation illégale par l'Indonésie du territoire du Timor oriental se poursuit, en violation des règles et principes du droit international internationalement reconnus, et au mépris des droits et des intérêts légitimes du peuple du Timor. Le peuple et le Gouvernement de l'Angola affirment leur solidarité avec le peuple du Timor oriental dans sa juste lutte pour l'indépendance nationale. Nous sommes en faveur de pourparlers entre le Portugal, en tant que puissance administrante du territoire, et l'Indonésie, sans exclure la présence physique de représentants du Timor oriental en tant que parties directement concernées, afin qu'une solution juste et globale puisse être trouvée, à savoir une solution qui tienne compte, avant tout, des intérêts et des droits légitimes du peuple maubère.

Au Moyen-Orient, les perspectives de solution rapide au conflit arabo-israélien sont décourageantes. Selon nous, les colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés ont tendance à aggraver le conflit plutôt qu'à contribuer à sa solution.

De l'avis du Gouvernement de l'Angola, il est essentiel qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient soit convoquée d'urgence pour réunir toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant honorable du peuple palestinien qui lutte depuis des décennies pour le droit à l'autodétermination.

Toutefois, nous ne pouvons manquer de faire brièvement allusion aux situations politiques plus explosives qui règnent aujourd'hui dans d'autres régions.

M. Van Dunem (Angola)

En ce qui concerne l'Afrique, nous réaffirmons le droit des peuples de cette région de décider librement de leur avenir, à l'abri de toute ingérence étrangère, par le biais de la formation de groupes armés d'insurgés, par intervention militaire directe ou par tout autre moyen.

En Amérique latine, les politiques d'intervention, l'agression, les embargos économiques et l'ingérence dans les affaires intérieures et à l'encontre des intérêts d'un autre Etat continuent de menacer gravement la souveraineté des nations de la région, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Une telle conduite fait de plus en plus vivement contraste avec la tendance croissante à rechercher des solutions pacifiques aux conflits.

La République populaire d'Angola se félicite de toutes les initiatives visant à la réunification de la Corée et au retrait des troupes étrangères de la péninsule de Corée. Des propositions pour la réunification de la Corée doivent être considérées de façon positive car elles peuvent avoir une grande importance pour le peuple coréen et la péninsule dans son ensemble.

Le Gouvernement angolais ne saurait rester indifférent aux problèmes économiques mondiaux. Cela est particulièrement vrai si l'on tient compte de la position de l'Angola en Afrique, qui est l'une des régions les plus appauvries du monde. Au début des années 80, l'Angola s'est associé à d'autres nations dans leur ferme volonté d'améliorer l'environnement économique mondial et de s'efforcer, avec elles, à surmonter la faim, la pauvreté, la malnutrition et les maladies épidémiques ainsi qu'à éliminer l'analphabétisme, et à résoudre les problèmes inhérents au sous-développement afin d'offrir aux populations une vie plus digne.

Toutefois, alors que nous nous penchons sur la situation économique mondiale actuelle, nous sommes conscients que, en dépit des efforts entrepris par la communauté internationale, il n'a pas encore été possible jusqu'ici de résoudre les problèmes qui affectent principalement les pays en développement. Telle est la conclusion à laquelle est parvenue l'Assemblée générale lors de sa huitième session extraordinaire qui s'est tenue l'an dernier et qui était consacrée à la coopération économique internationale, et notamment à un nouvel examen de la croissance économique et du développement.

M. Van Dunem (Angola)

En fait, au lieu d'un meilleur équilibre entre le développement des pays les plus riches et celui des pays les plus pauvres, nous constatons une plus grande tendance vers la polarisation. Par exemple, dans les relations commerciales internationales, des politiques protectionnistes sont encore pratiquées par les pays développés. Le prix des exportations de matières premières baisse constamment, et les conditions commerciales continuent de se détériorer, sapant les efforts déployés par les pays en développement pour restructurer leurs économies.

Un autre facteur qui constitue un obstacle majeur au développement économique et social des pays en développement est leur dette extérieure. Nous pensons que les pays en développement, qui sont les débiteurs, et les pays développés, qui sont les créanciers, devraient utiliser les mécanismes disponibles et prendre des mesures pour mettre fin au gaspillage des ressources que nous constatons dans les pays en développement. Ce point a été récemment mentionné à une réunion au niveau ministériel des pays non alignés à Accra.

Nous sommes néanmoins convaincus que si la stratégie du développement international de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, est appliquée, de nombreux problèmes seront plus facilement résolus.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'Afrique est le continent le plus appauvri de notre planète, malgré les grandes ressources naturelles dont elle est dotée. En fait, la détérioration constante de la situation économique dans la plupart des pays africains, due aux pertes en revenus d'exportation, soit en raison des coûts énormes des importations, soit en raison de leur dette extérieure importante qui a atteint le chiffre de plus de 270 milliards de dollars, est une cause de préoccupation pour nos gouvernements, parce qu'elle constitue un nouveau facteur contribuant à l'instabilité politique et sociale.

Il y a quelques jours, les Nations Unies ont évalué leur programme d'action pour le relèvement et le développement économique africain, qui a été adopté il y a environ cinq ans. Comme nous pouvons le voir, les résultats ne sont pas très encourageants. La communauté internationale devrait appuyer davantage l'application effective de ce programme, parce qu'autrement les pays

M. Van Dunem (Angola)

africains ne pourront pas faire face à la crise qui érode le continent. La situation est encore aggravée par les changements significatifs qui sont intervenus dans les relations politiques et économiques, en particulier en ce qui concerne les développements en Europe de l'Est.

En ce qui concerne la situation économique en Afrique australe, nous espérons que la fin de la guerre en Angola et au Mozambique, et le démantèlement complet de l'apartheid en Afrique du Sud ouvriront de nouvelles possibilités importantes pour le développement économique des pays de la sous-région, par le biais de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). En tenant compte de cet objectif, ses pays membres comptent de plus en plus sur l'appui de la communauté internationale; cet appui peut être une contribution précieuse à la solution des graves problèmes sociaux qui affectent le peuple de la sous-région.

En décembre 1989, les Nations Unies ont adopté la résolution 44/168, sur l'assistance internationale pour le relèvement économique de l'Angola. Pour les raisons qui ont été avancées à l'époque, il n'a pas encore été possible de l'appliquer efficacement. Nous pensons, cependant, qu'étant donné les conditions actuelles qui règnent dans notre pays, il est maintenant possible de l'appliquer de façon plus rapide. Nous pensons que les pays donateurs, qui ont eu quelque appréhension dans le passé, peuvent être maintenant rassurés.

Nous voudrions remercier encore une fois les Etats Membres qui d'une façon ou d'une autre nous ont aidés, et nous leur lançons un appel pour qu'ils demeurent fermes dans leur engagement de fournir une assistance à la République populaire d'Angola.

La séance est levée à 18 h 45.